



SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE RENNES

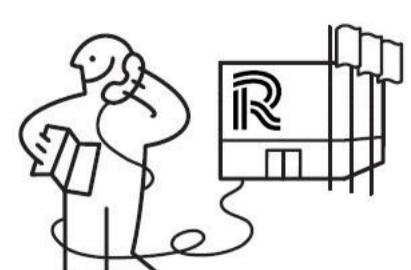
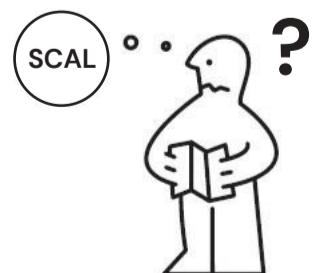
version septembre 2024, indice A,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES
MÉTROPOLE** DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01

QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la constitution d'une image communautaire

globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détaillées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature peuvent dominer sur les typologies d'espace ou être incluent dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes)
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements selon leur nature avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme de répondre à des usages induits de l'espace publics la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

ORGANISATION DES DOCUMENTS

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.



cartes horaires



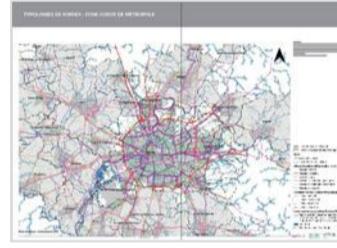
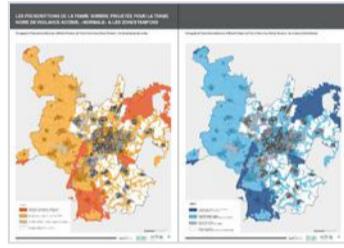
principes de la trame sombre projetée



fiches typologiques et déclassements de la trame sombre



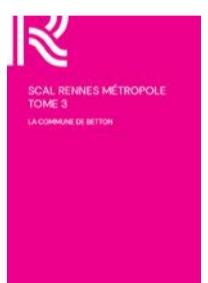
annexe cartographique des voiries, sites et espaces



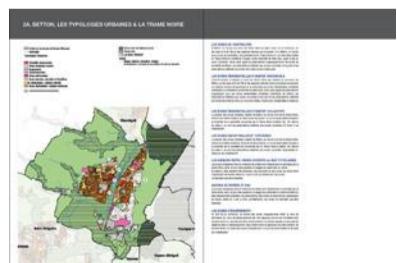
TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

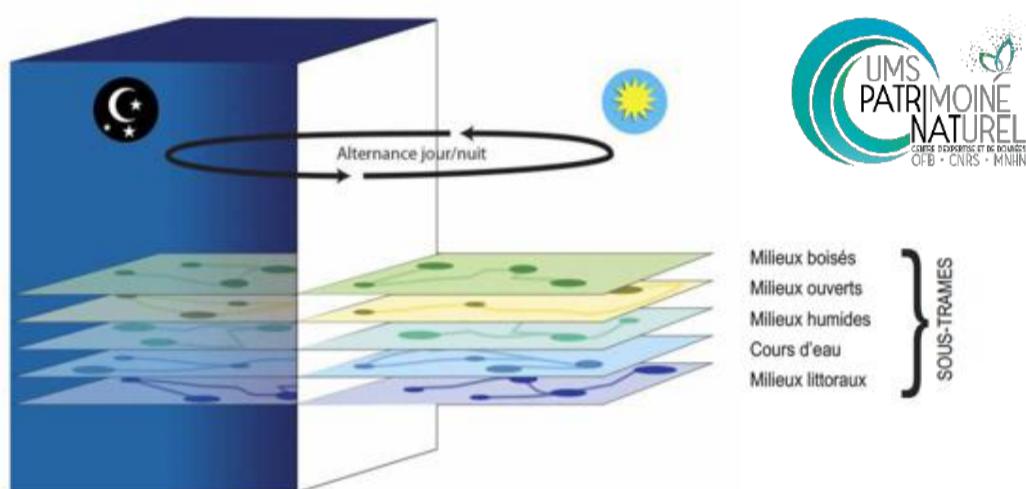
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

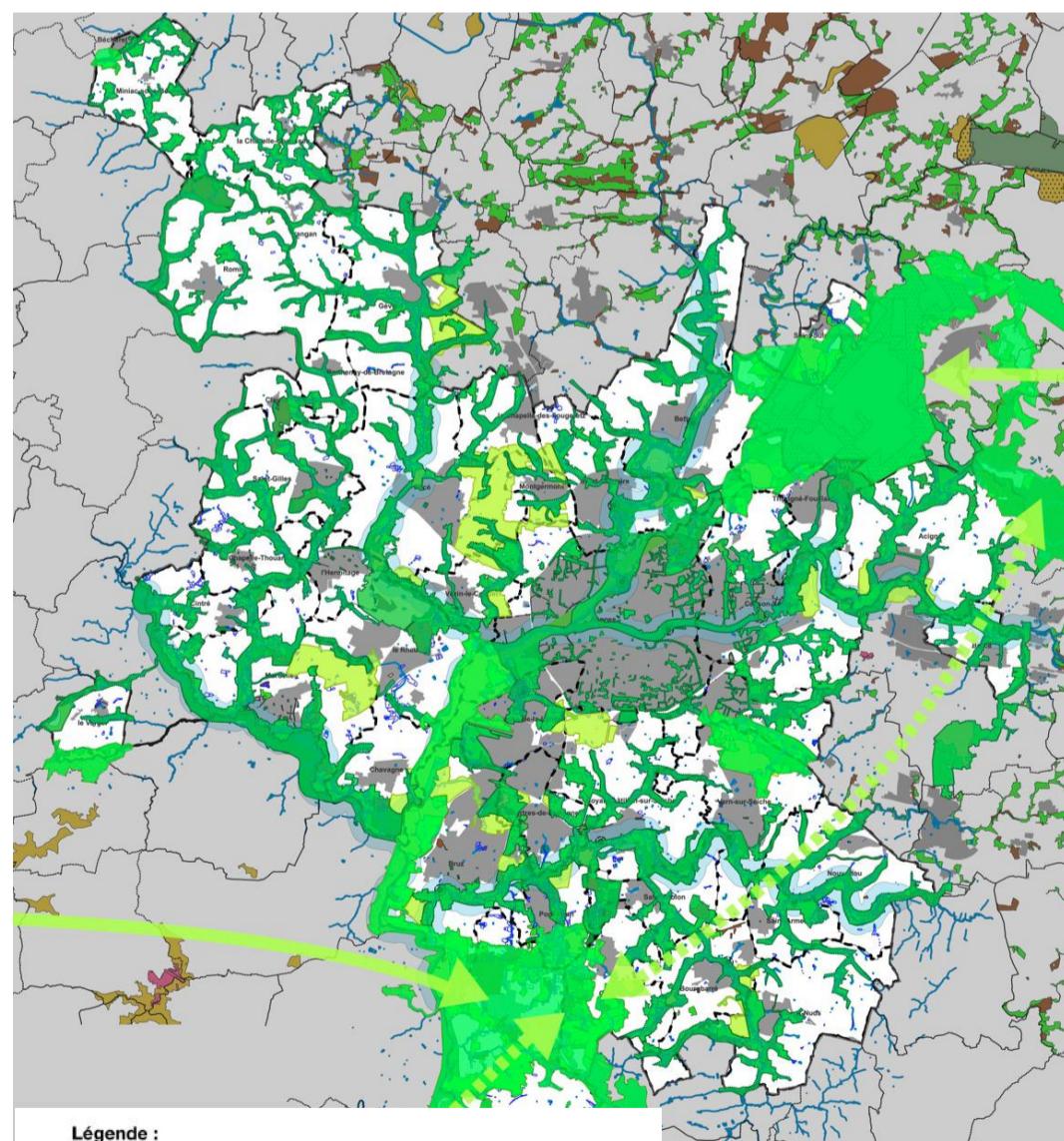


Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.

La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

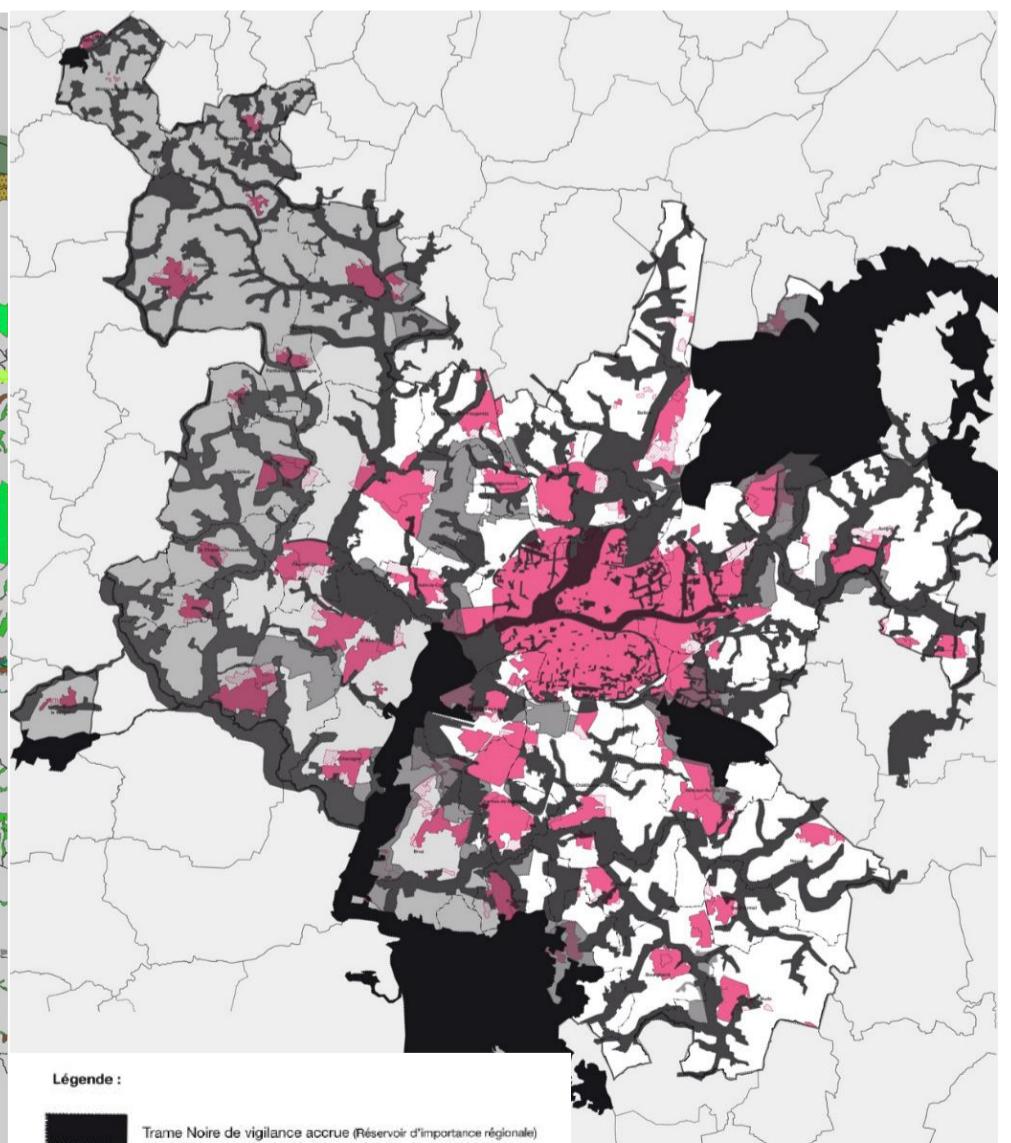
Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021



Légende :
Corridor écologiques régionaux :
■ à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental au nord-sud
■ à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental au est-ouest
■ Importants réservoirs de biodiversité et/ou espaces à enjeux

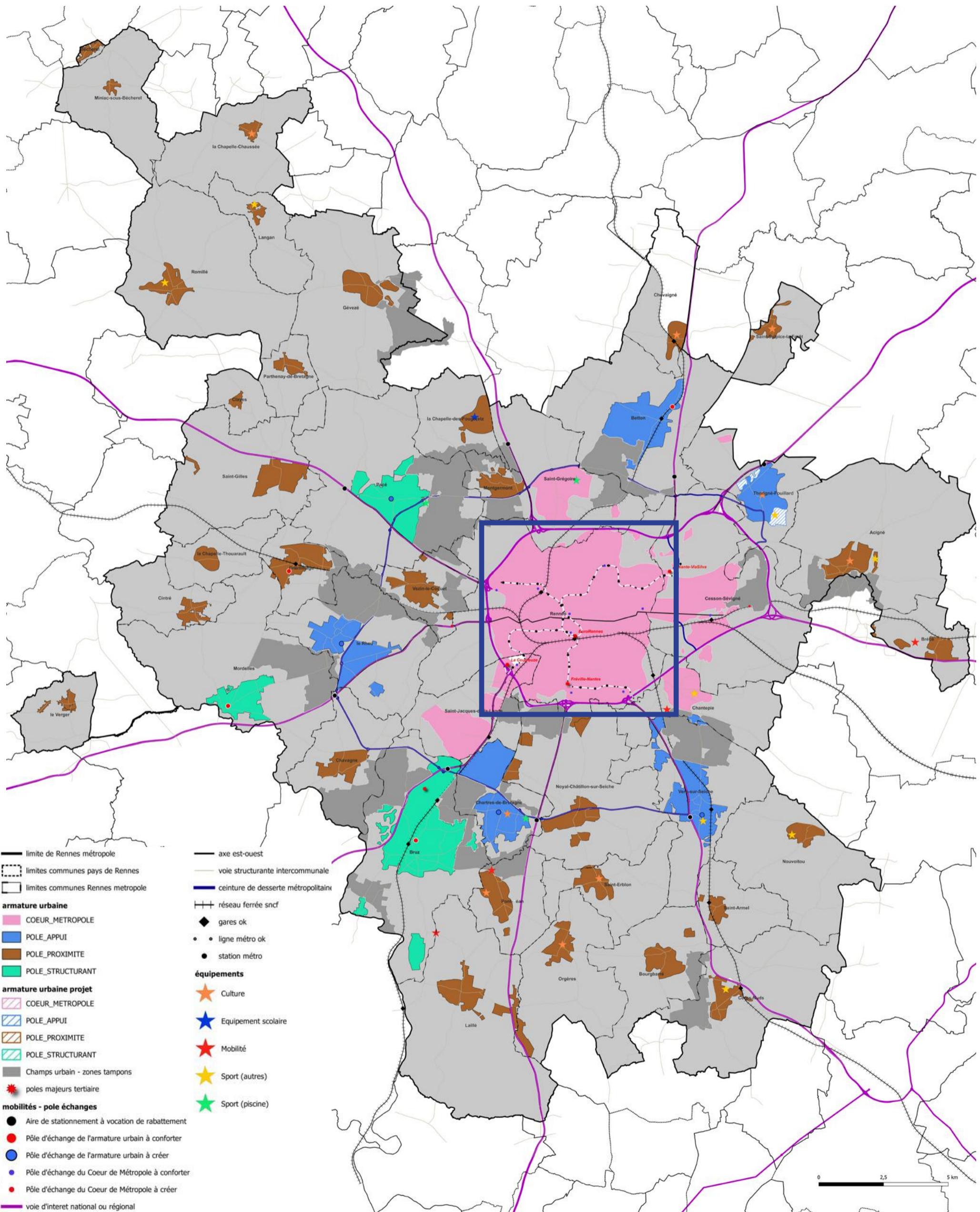
Continuités écologiques métropolitaines :
■ Espaces de connexions et de corridors écologiques
■ Zones jouant le rôle d'espaces «tampons»

Les enjeux biodiversité présents sur le territoire



La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

RENNES - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



RENNES - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Rennes est la capitale de la Région Bretagne et chef-lieu du département de l'Ille-et-Vilaine. Avec Nantes elle est l'une des capitales historiques du duché de Bretagne et la capitale administrative d'une région Bretagne limitée à quatre départements. Elle se situe dans l'Est de la Bretagne, à la confluence de l'Ille et de la Vilaine.

En 2021, la commune comptait 225 081 habitants, en évolution de +4,51 % par rapport à 2015. Rennes est aussi la "ville centre" de Rennes Métropole (comprenant 43 communes) et 468 144 habitants au 1er janvier 2021. Rennes est aussi la onzième métropole de France. Il s'agit de la ville de France qui compte le plus haut pourcentage de nouveaux arrivants (7,6 %) avant Nancy, Montpellier, Paris et Toulouse, et parmi, ceux-ci, celle qui compte le plus haut pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans (39 %).

QUALITÉ DE VIE

Située à 90 minutes de Paris en TGV et à moins d'une heure de la mer, Rennes est la troisième ville française d'Europe pour « le bien vivre » en 2023.

La capitale de la Bretagne figure parmi les meilleures villes pour étudier en France (2e au Classement des meilleures villes étudiantes 2023-2024 de l'Étudiant avec un taux de recommandation des étudiants pour leur ville de 97,94%). Elle arrive également en tête du classement des villes les plus attractives pour les salariés et les entreprises en France (cf. 7e édition du Baromètre Arthur Loyd en 2024).

En terme d'activités culturelles et sportives, Rennes est particulièrement dynamique, avec de nombreux équipements. Et pour les équipements culturels, pour ne citer que les principaux : Les Champs Libres, le musée des Beaux-Arts, le Théâtre National de Bretagne, l'écomusée du pays de Rennes, le Frac, le centre d'Art Contemporain, le Liberté, le cinéma... Pour les équipements sportifs, parmi, également, les principaux on trouve : le Roazhon Park (le principal équipement sportif...), Le Liberté, Esplanade Charles-de-Gaulle (salle omnisports et de salle culturelle) ; La salle Colette-Besson, salle omnisports du complexe sportif de Bréquigny ; La salle Courtemanche, salle omnisports et les stades qui la jouxte ; Le stade Robert-Poirier, halle d'athlétisme couverte située sur le campus de Villejean ; La patinoire Le Blizz, le stade Robert-Launay et le pôle Ovalie, situés dans le quartier des Gayeulles ; Le Dojo régional, situé dans le quartier de Bréquigny ; Le vélodrome de Rennes (Stade du Commandant Bougouin) ; Le stade de la Bellangerais, celui de Villejean ; Le stade Rapatel (scolaire et ludique) ; Quatre piscines communales (Bréquigny, Gayeulles, Saint-Georges et Villejean).

PATRIMOINE NATUREL

Rennes possède de nombreux jardins et parcs : le parc du Thabor, le parc du palais Saint-Georges, le parc des Tanneurs, le parc Oberthür, le parc des Gayeulles, le Jardin de la Confluence. En outre, à Rennes il y a du fait de la présence de l'Ille et de la Vilaine donc de nombreux espaces naturels et notamment près de l'eau, (les chemins de halages) et les prairies Saint Martin.

Avec un quart de sa surface totale (22 %) dédiée aux espaces verts, et 63 % de sa voirie arborée, Rennes, Ville verte, figure dans le Top 10 des villes françaises les plus arborées et 2e sur les 50 plus grandes villes de France au dernier Palmarès des villes vertes (de 2023, où elle a gagné 3 places compte tenu de sa politique volontariste). De plus, Rennes est élue capitale de la biodiversité depuis 2016. Elle est notamment récompensée pour la gestion écologique de ses espaces verts et de ses espaces publics, tout comme son travail de protection des espaces naturels et de prise en compte de la trame verte, bleue et noire dans ses documents d'urbanisme et de planification.

LES PROJETS URBAINS

À la fin du XXe siècle, « la ville de Rennes s'arrête progressivement sur la limite constituée par la rocade ». Le territoire communal compris à l'intérieur de la route de contournement est presque entièrement urbanisé et il s'agit donc de reconstruire la ville sur elle-même à travers des opérations de renouvellement urbain. Le début du XXIe siècle voit la création de deux nouveaux quartiers : Beauregard et La Courrouze (Zone d'aménagement concerté de 140 hectares). La gare de Rennes, qui accueille la ligne LGV "Bretagne Pays-de-la-Loire depuis 2017, a été entièrement rénovée pour intégrer un vaste quartier nommé EuroRennes. En parallèle sur les territoires de Rennes et Cesson Sévigné l'Ecocité ViaSilva 2040 - est en cours d'aménagement dans le secteur intra-rocade (au nord-est de la Ville).

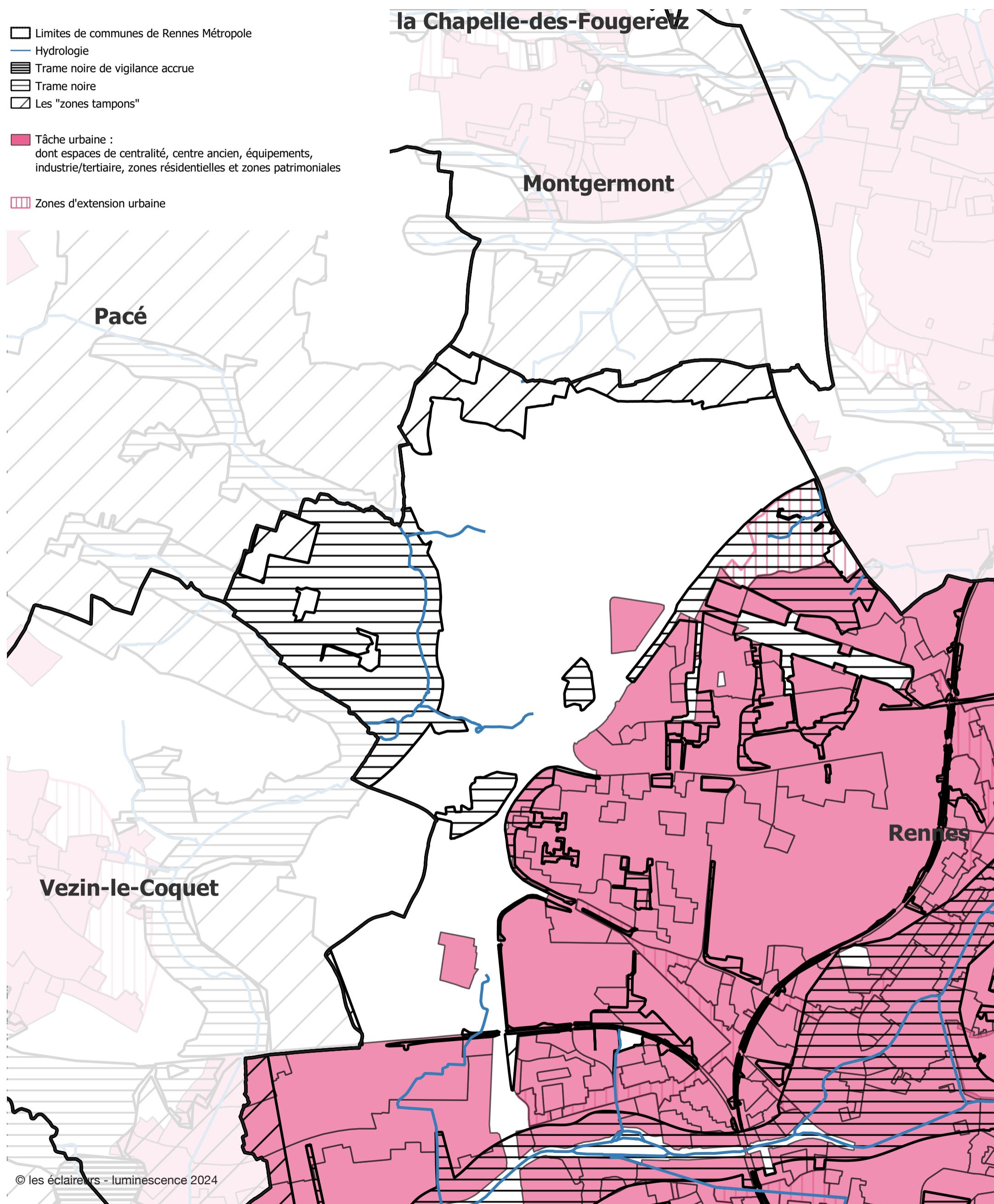
LES TRANSPORTS

Rennes bénéficie de deux lignes de métro (La ligne A du métro, reliant J.F. Kennedy (nord-ouest) à La Poterie (sud-est) est inaugurée en 2002. La ligne B reliant Cesson - Viasilva (nord-est) à Saint-Jacques - Gaîté (sud-ouest) est inaugurée en 2022 et de 149 lignes de bus qui desservent les 43 communes de Rennes Métropole.

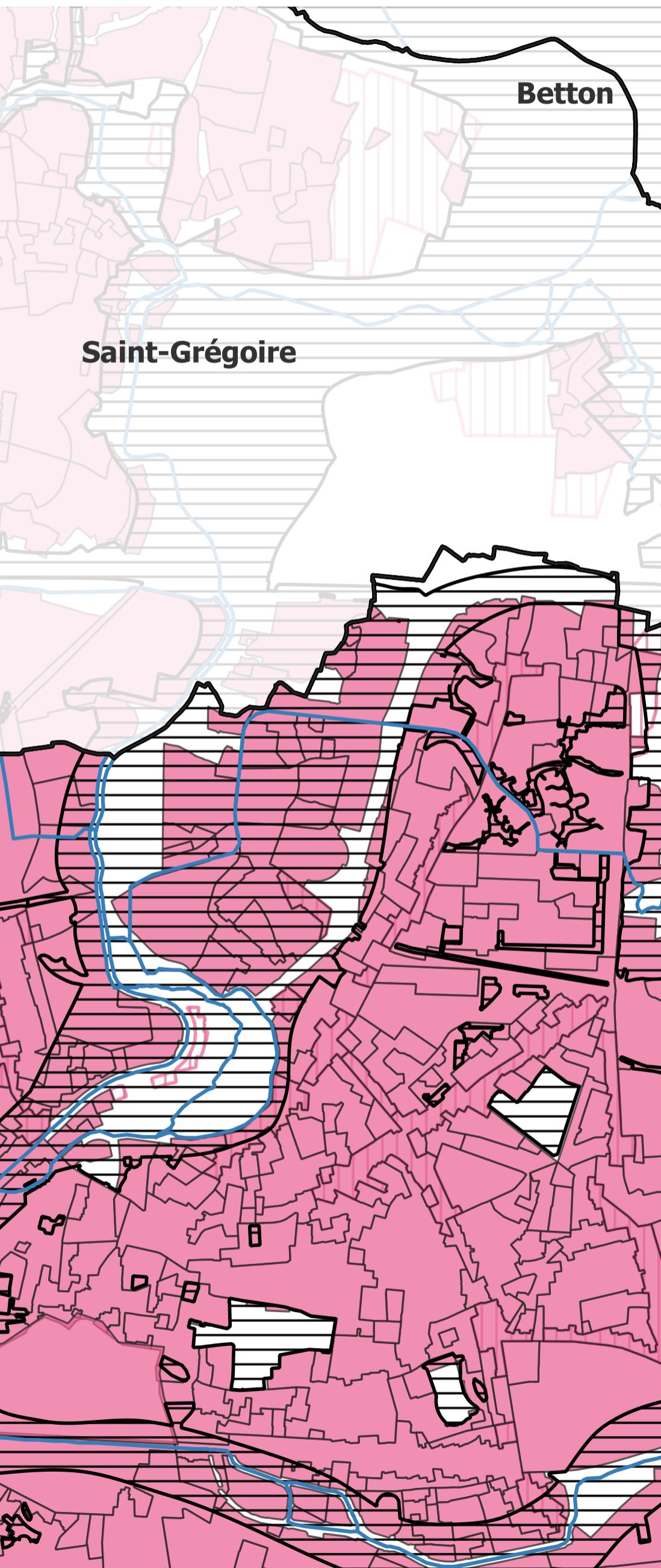
Depuis 2020, de nombreuses pistes cyclables ont été créées, d'abord temporaires, puis pérennisées et un réseau express vélo de 105 kilomètres est en cours de mise en place en vue de rallier le centre ville de Rennes aux communes de la première couronne de la métropole à l'horizon 2025.

1. RENNES, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

- Limites de communes de Rennes Métropole
 - Hydrologie
 - Trame noire de vigilance accrue
 - Trame noire
 - Les "zones tampons"
- Tâche urbaine :
dont espaces de centralité, centre ancien, équipements,
industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales
- Zones d'extension urbaine



© les éclaireurs - luminescence 2024



L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Sur le territoire de la Ville de Rennes, on trouve différentes zonages en lien avec la Trame Noire et on les trouve même tous :

- Les zones tampons, qui sont souvent d'emprise modeste et en lisière du territoire communal,
- Les zones de Trame Noire, qui se déploient de manière prégnante sur le territoire et sur la zone urbanisée, notamment en lien avec le lit des cours d'eau, l'Ille et la Vilaine (qui font qu'elles se déploient de part en part sur le territoire du nord au centre et de l'est à l'ouest), s'inscrivant de manière marquante sur la zone urbanisée y compris le centre de Rennes. Mais elle se déploie également de manière plus ponctuelle en lien avec des zones d'espaces verts qui jouent le rôle de réservoirs dans la zone urbanisée (conformément à la TVB métropolitaine).
- Une zone de Trame Noire de vigilance accrue en extrémité de la commune (au sud-ouest) en lien avec les étangs d'Apigné (et la ZNIEFF de type 1 - Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique).

Ainsi sur Rennes, les zonages de la Trame Noire vont impacter les prescriptions techniques relatives à l'éclairage à la fois pour les typologies d'espaces, les typologies de voiries et les sites et équipements.

Sur le Nord-Ouest du territoire de la Ville, on trouve, en limite nord avec Montgermont, une zone tampon, qui correspond à des espaces agronaturels (incluant des paysages bocagers) qui jouent le rôle de "zones tampons" avec les zones de Trame Noire qui se déploient au dessus sur le territoire de Montgermont. Il s'agit de la seule zone tampon que l'on trouve sur le nord du territoire de Rennes.

Comme elle concerne une zone qui n'est pas urbanisée (et qui à priori n'est pas destinée à l'être dans le cadre du PLUi) ces prescriptions n'auront pas d'influence sur les prescriptions techniques du SCAL sur cette zone là de la Ville de Rennes.

La Trame Noire s'inscrit, en revanche, de manière très prégnante sur le Nord-Ouest du territoire (et impacte une proportion non négligeable de celui-ci), notamment en lien avec le lit de l'Ille et la présence sur ce secteur des prairies St Martin.

On trouve également des zones de Trame Noire plus ponctuelles, il s'agit, en autre, du parc champêtre de Beauregard-Quincé (inauguré le 23/06/23), en lien avec les zonages de la TVB métropolitaine et en particulier "l'armature verte" et les Grands Espaces Naturels (GEN). On distingue également le Parc Maurepas (du côté Est de la carte) et le Parc du Thabor (au sud proche du zonage en lien avec le lit de la Vilaine).

Ainsi les prescriptions de la Trame Noire vont concerner la zone urbanisée et les différentes typologies urbaines, voiries, sites et équipements qui se trouvent dans ces zonages.

Enfin, sur le Nord-Ouest du territoire, on ne trouve pas de zonage relatif à la zone de Trame Noire de vigilance accrue.

Nous allons détailler, dans les pages qui suivent les cas de figure que l'on rencontre sur les autres parties du territoire de Rennes (et ensuite comment ces zonages impactent les typologies urbaines, les voiries et les sites & équipements, spécifiquement sur le territoire de Rennes).

1. RENNES, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Limites de communes de Rennes Métropole

Hydrologie

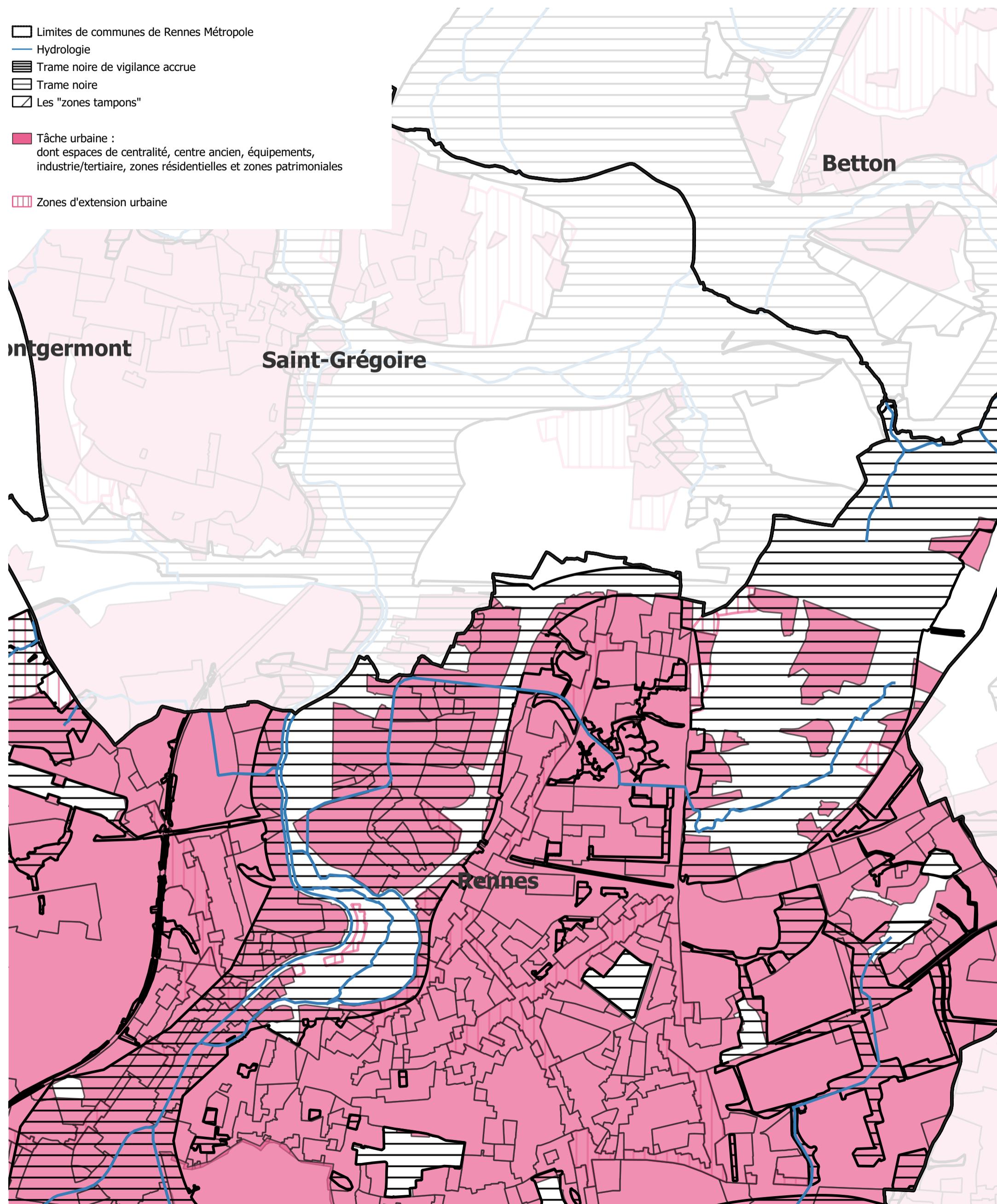
Trame noire de vigilance accrue

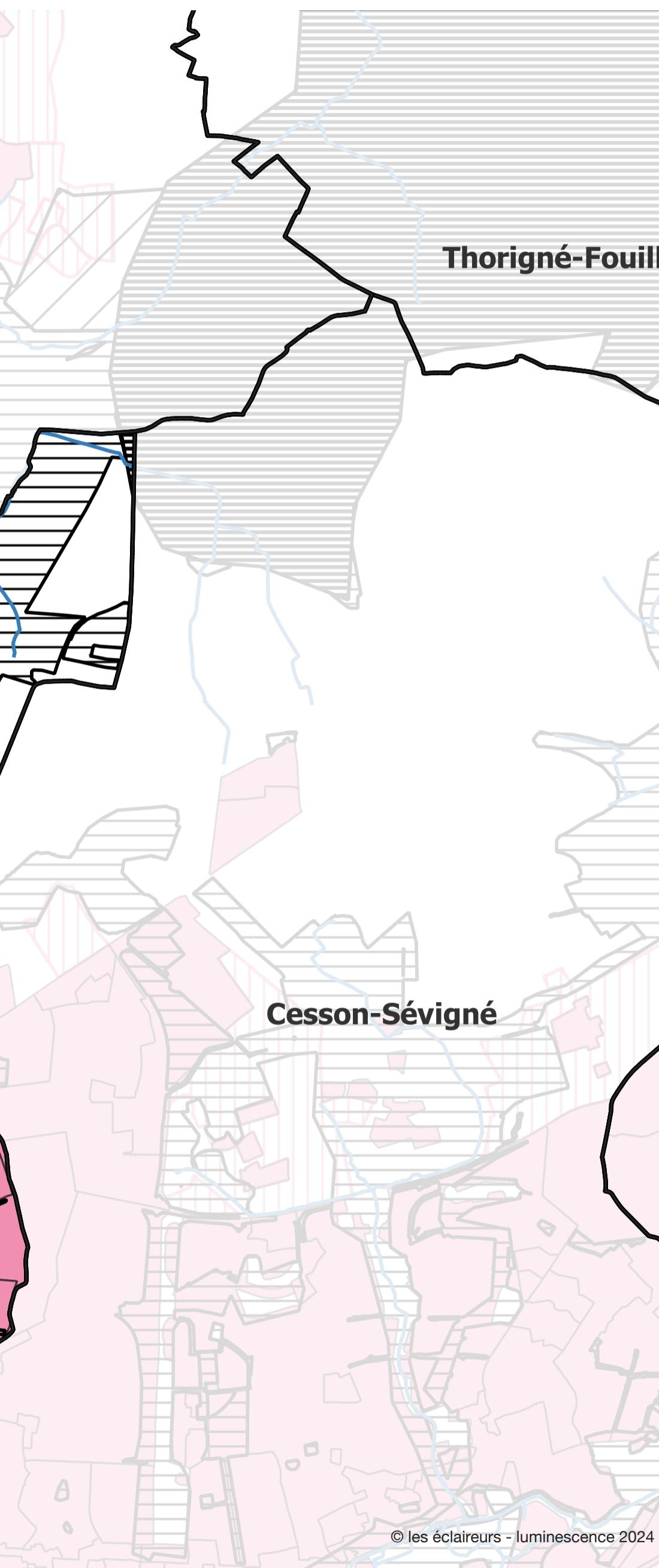
Trame noire

Les "zones tampons"

Tâche urbaine :
dont espaces de centralité, centre ancien, équipements,
industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales

Zones d'extension urbaine





L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Sur le Nord-Est du territoire de la Ville, on ne trouve pas de zone tampon.

En revanche, on trouve d'importantes zones de Trame Noire en lien avec le lit de l'Illle et la présence sur ce secteur des prairies St Martin (comme précédemment), mais aussi l'important réservoir formé par le Parc des Gayeulles (cerné par la rue des Gayeulles et la rue de Fougères). Sur ces deux zonages, tous les espaces urbanisés qui s'y trouvent, vont être impactés par les prescriptions techniques (relatives à l'éclairage) de la Trame Noire, qu'il s'agisse de zones résidentielles (à proximité du lit de l'Illle et des Prairies St Martin) ou des zones d'équipements (au niveau du Parc des Gayeulles).

On trouve également des zones de Trame Noire plus ponctuelles, comme citées précédemment, et en particulier le Parc Maurepas (sous le Parc des Gayeulles) et le Parc du Thabor (au sud de la carte). On trouve également, à l'Est, une zone plus morcelée mais qui forme tout de même une continuité écologique, en lien avec la présence d'étangs et de "l'armature" verte de la TVB, qui se déploie à travers plusieurs espaces verts reliés les uns aux autres.

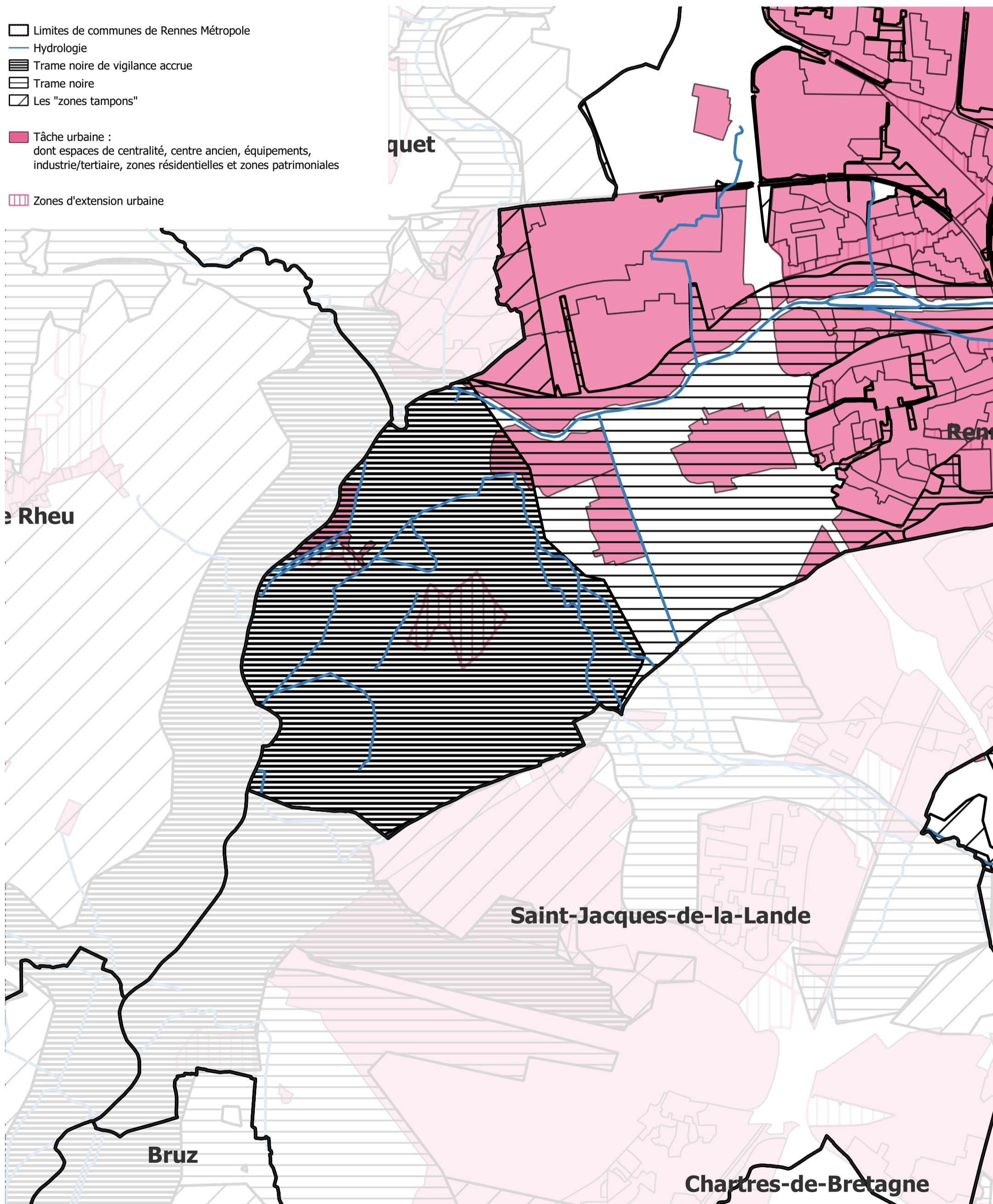
Ainsi les prescriptions de la Trame Noire vont concerner la zone urbanisée et les différentes typologies urbaines, voiries, sites et équipements qui se trouvent dans ces zonage.

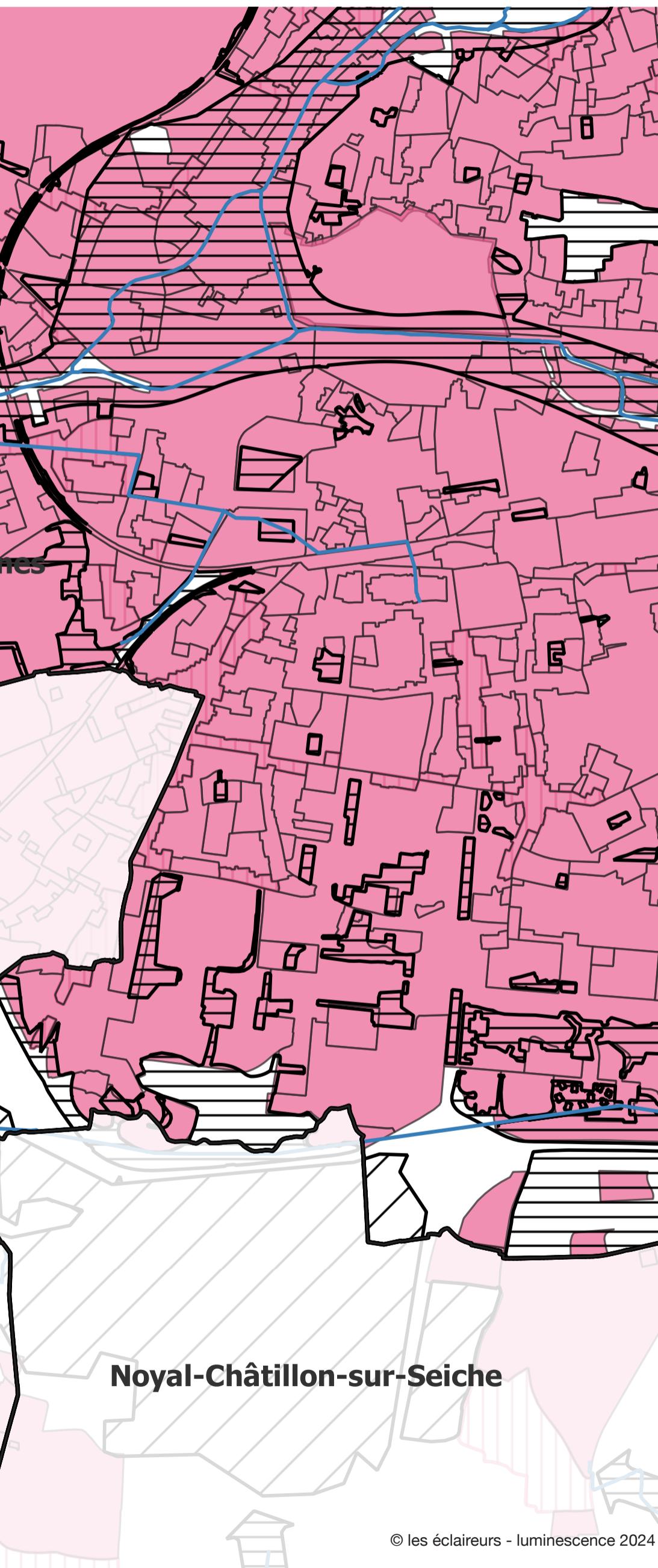
Enfin, sur le Nord-Est du territoire, on ne trouve pas, non plus, de zonage relatif à la zone de Trame Noire de vigilance accrue.

1. RENNES, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

- Limites de communes de Rennes Métropole
 - Hydrologie
 - Trame noire de vigilance accrue
 - Trame noire
 - Les "zones tampons"
- Tâche urbaine :
dont espaces de centralité, centre ancien, équipements,
industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales

- Zones d'extension urbaine





L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Sur le Sud-Ouest du territoire de la Ville, on trouve en limite sud avec Saint-Jacques-de-la-Lande et Noyal-Châtillon-sur-Seiche, deux zones tampons (qui n'en forment en réalité qu'une seule qui se déploie sur les territoires de ces trois communes). Elles correspondent à des espaces agronaturels qui jouent le rôle de "zones tampons" avec les zones de Trame Noire du Parc de Bréquigny pour Rennes et forment une continuité écologique avec le Parc de Saint-Jacques, d'une part, et la zone de la Bintinais d'autre part. Il s'agit des seules zones tampons que l'on trouve sur le Sud du territoire de Rennes.

Comme elles concernent des zones qui ne sont pas urbanisées (et qui à priori ne sont pas destinées à l'être dans le cadre du PLUi) ces prescriptions n'auront pas d'influence sur les prescriptions techniques du SCAL sur le territoire de Rennes.

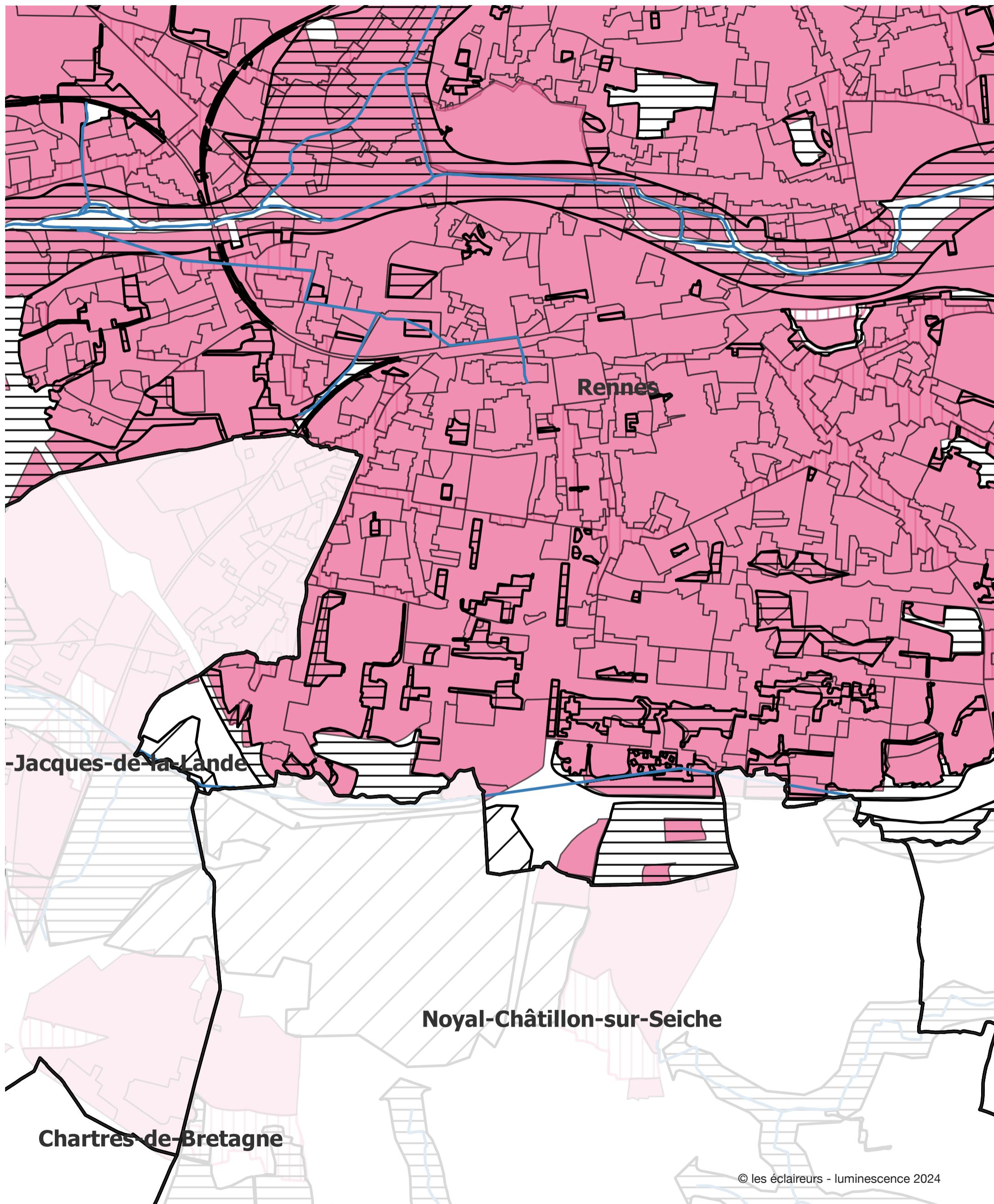
La Trame Noire se développe, au Sud-Ouest, de manière très prégnante et forme une continuité marquante, en lien avec le lit de l'Illle et de la Vilaine qui s'étendent avec la zone d'Armature Verte de la TVB et les Grands Espaces Naturels (GEN), en extrémité Sud-Ouest et qui se raccordent à la Trame Noire de vigilance accrue (liée à la ZNIEFF de type 1 = Zonage institutionnel et plus particulièrement Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique).

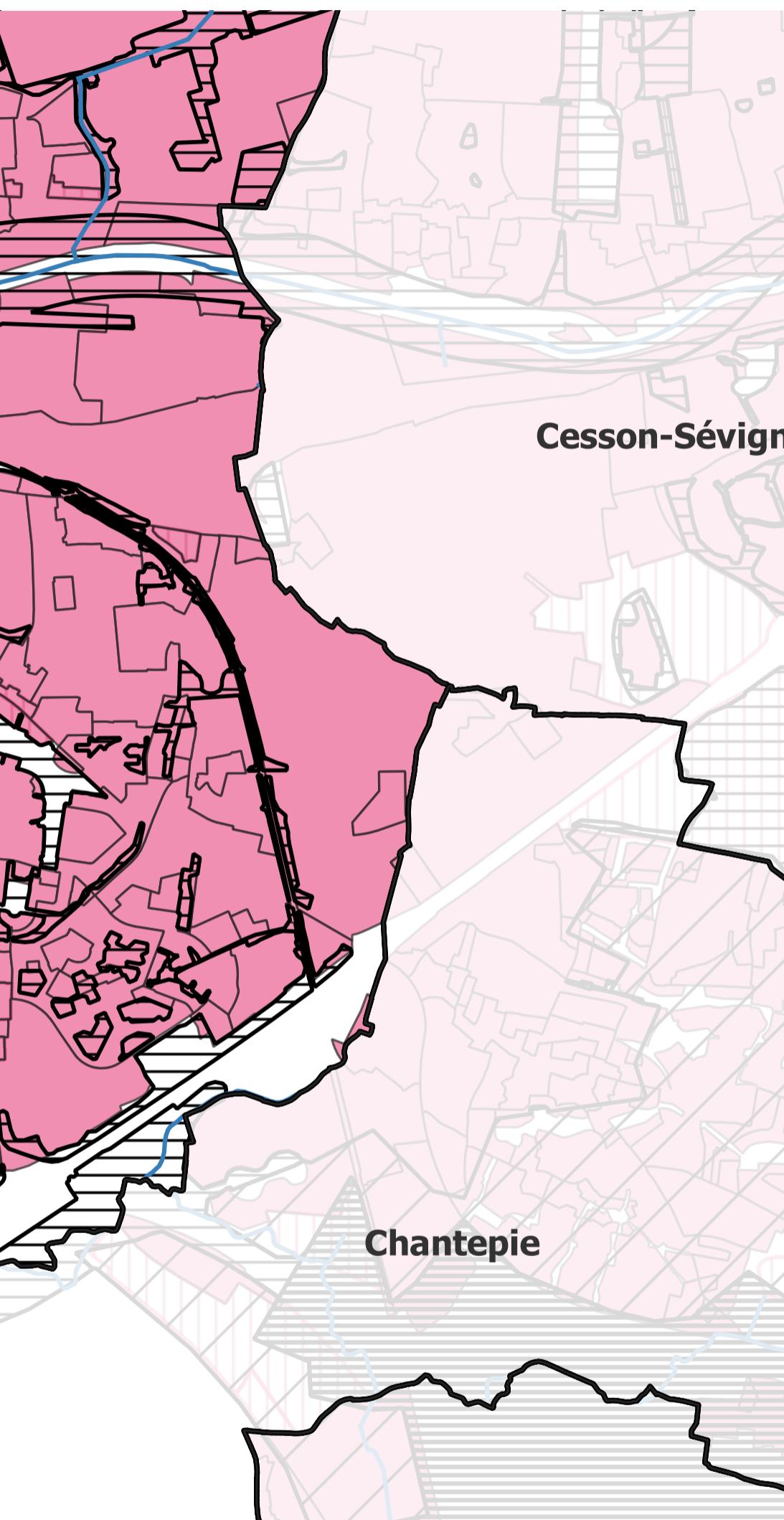
Plus au Sud, on trouve également des zones de Trame Noire plus ponctuelles et particulièrement morcelées, en lien avec "l'armature verte" de la TVB métropolitaine qui s'adosse à des espaces verts et surtout des îlots fortement végétalisés (et on distingue à l'Est du Boulevard Henri Fréville l'amorce du Parc en Réseau du Blosne).

Ainsi les prescriptions de la Trame Noire vont concerner une part importante de la zone urbanisée (que ce soit à travers les grandes continuités ou les éléments plus morcellés) et les différentes typologies urbaines, voiries, sites et équipements qui se trouvent dans ce zonage.

Enfin, comme évoqué plus haut, au Sud-Ouest du territoire de la Ville de Rennes, on trouve une importante zone de Trame Noire de vigilance accrue en lien avec les Étangs d'Apigné. Celle-ci concerne surtout des zones naturelles (ou agro-naturelles) à l'exception de deux petites zones en lisière qui sont des zones d'équipements (qui correspondent à une toute petite partie de la base de Loisirs et à la station d'épuration). Enfin il est important de noter qu'une zone à urbaniser se trouve en plein cœur de la Trame Noire de vigilance accrue.

1. RENNES, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE





Limites de communes de Rennes Métropole

Hydrologie

Trame noire de vigilance accrue

Trame noire

Les "zones tampons"

Tâche urbaine :
dont espaces de centralité, centre ancien, équipements,
industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales

Zones d'extension urbaine

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Sur le Sud-Est du territoire de la Ville, on ne trouve pas de zone tampon en dehors de celles évoquées, ci-avant, au Sud-Ouest, à savoir celles en limite sud avec Saint-Jacques-de-la-Lande et Noyal-Châtillon-sur-Seiche, deux portions de zones tampons (d'une zone qui n'en forme en réalité qu'une seule qui se déploie sur les territoires de ces trois communes), et relie plusieurs zones de Trame Noire entre elles formant ainsi une continuité écologique.

Sur cette partie du territoire, on retrouve une importante zone de Trame Noire en lien avec le lit de la Vilaine et surtout, une quantité importante de zones de Trame Noire plus ponctuelles et particulièrement morcelées, en lien avec "l'armature verte" de la TVB métropolitaine qui se déploie en lien avec les espaces verts et surtout les îlots végétalisés, et, au Sud, et à l'Est du Boulevard Henri Fréville le du Parc en Réseau du Blosne (cette fois dans sa totalité). Autre fait marquant de cette Trame Noire morcelée, le faisceau ferroviaire qui constitue une ligne et forme une continuité écologique en arc de cercle du sud jusqu'au centre-ville de Rennes (reliant les Plages de Baud et le lit de la Vilaine et reliant les réservoirs du Sud du périphérique de Chantepie au cœur de Rennes).

Ainsi, tous les espaces urbanisés qui se trouvent dans ces zonages vont être impactés par les prescriptions techniques (relatives à l'éclairage) de la Trame Noire, qu'il s'agisse de zones d'espaces verts (qui peuvent être éclairés) des zones résidentielles ou encore des zones d'équipements (et en particulier le complexe sportif de Bréquigny à l'Est et à la lisière Sud du cimetière de l'Est).

Ainsi les prescriptions de la Trame Noire vont concerner la zone urbanisée et les différentes typologies urbaines, voiries, sites et équipements qui se trouvent dans ces zonage.

Enfin, sur le Sud-Est du territoire, on ne trouve pas, non plus, de zonage relatif à la zone de Trame Noire de vigilance accrue.

1. RENNES : TEMPÉRATURES DE COULEUR

Cartographie Prescriptive relative aux différents niveaux de Trame Noire et aux Zones Tampons et, en particulier, indiquant les températures de couleur pour la Ville de Rennes.

La Trame Noire et les zones tampons sont traités de la même manière et - si elles devaient être éclairées le seraient en 2200K - tandis que, les zones de Trame Noire de Vigilance Accrue devraient être préservées

de tout éclairage (sans exception pour les zones naturelles) et si elles devaient être éclairées, pour des raisons d'usages et de sécurité, elles devront être étudiées spécifiquement, cependant leur température de couleur devra rester dans une plage allant de 1800K (idéalement) à 2200K.

■ Limites de communes de Rennes Métropole

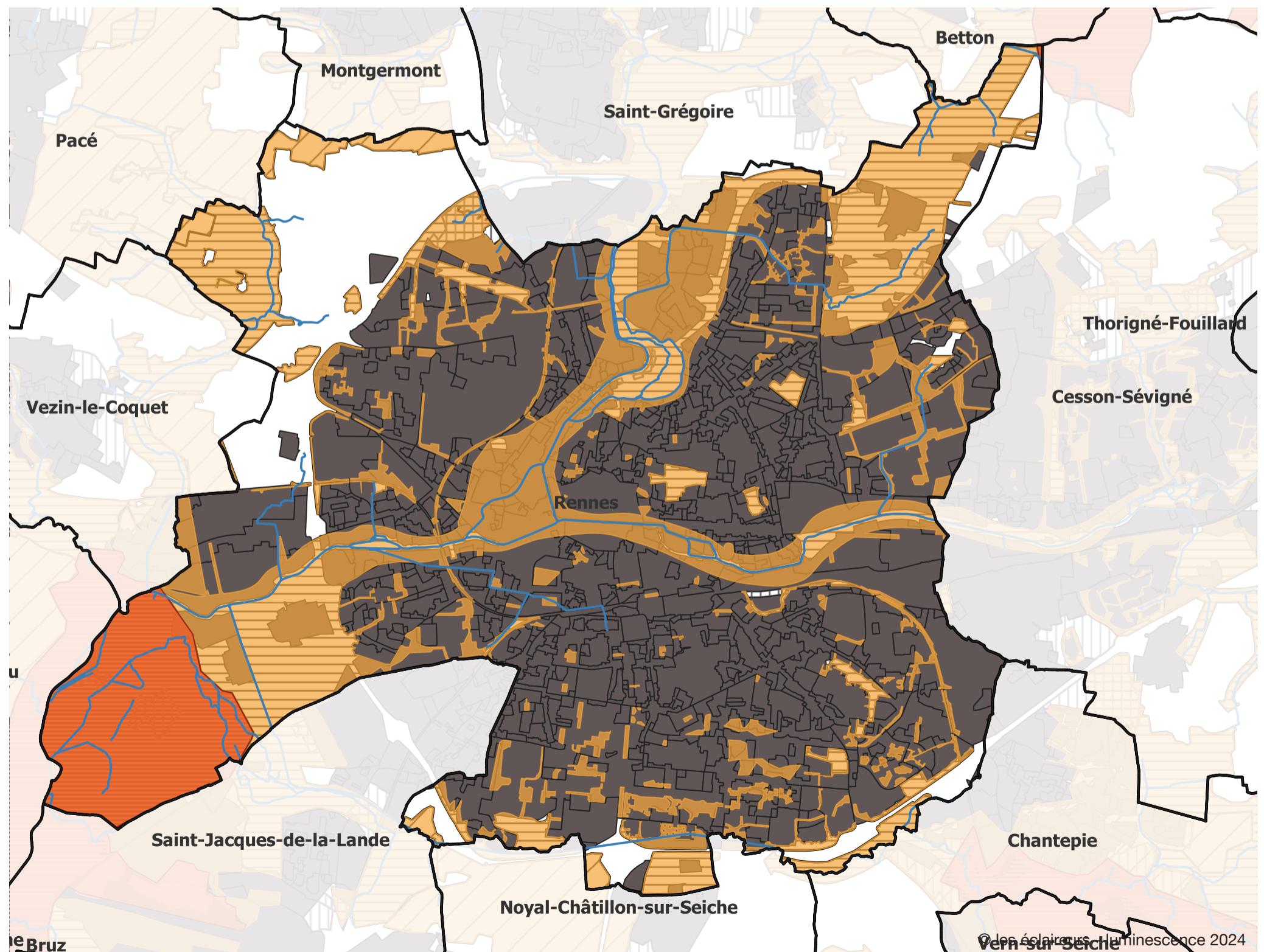
— Hydrologie

■ Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement

■ Trame noire et zones "tampons"
si éclairage = 2200K

■ Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,
zones résidentielles et zones patrimoniales)
éclairage = 2700K

■■■ Les zones d'extension urbaine :
éclairage = 2700K



1. RENNES : NIVEAUX LUMINEUX

Cartographie Prescriptive relative aux différents niveaux de Trame Noire et aux Zones Tampons et, en particulier, indiquant les échelles de niveaux photométriques pour la Ville de Rennes.

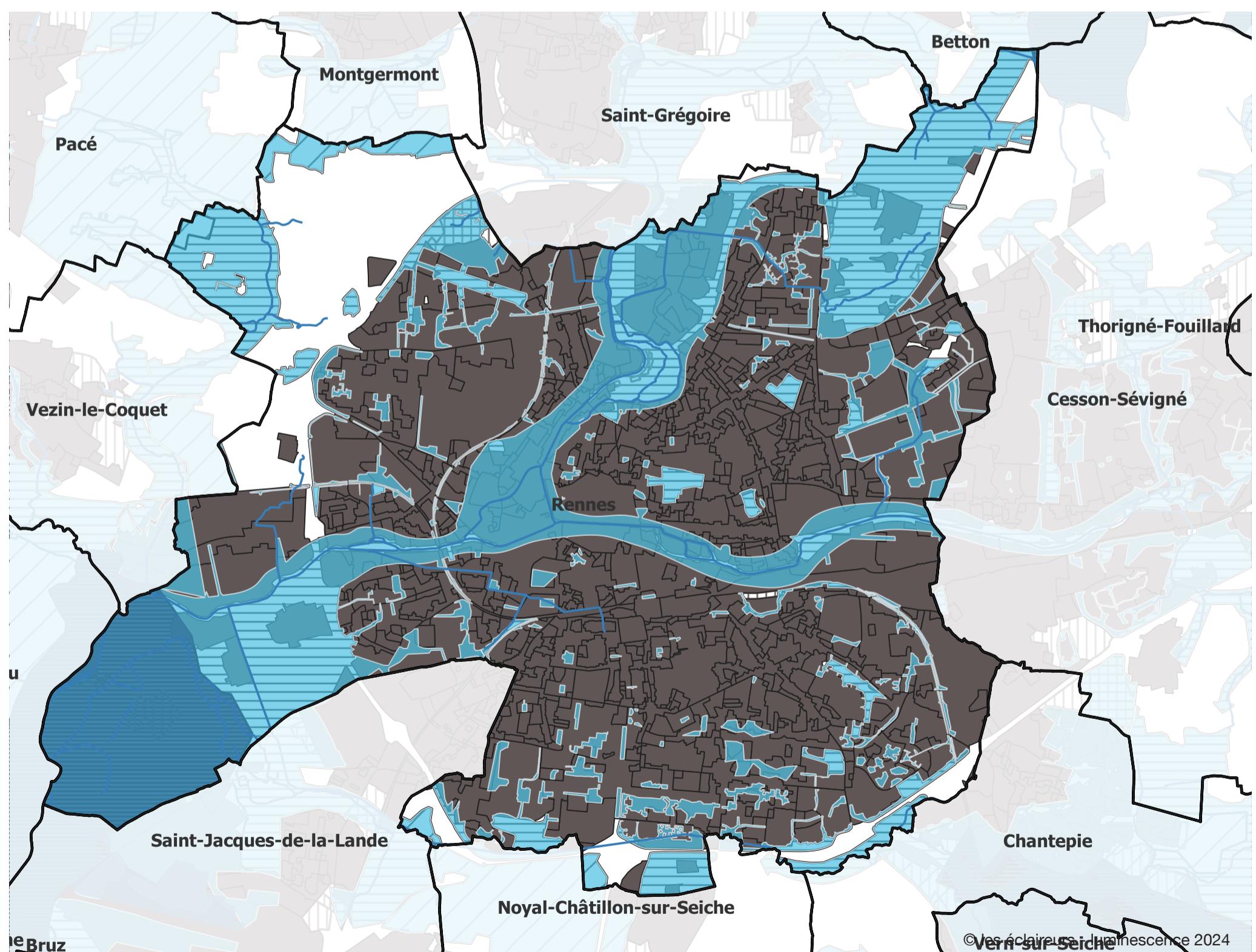
La Trame Noire et les zones tampons sont traités dans les mêmes échelles de niveaux photométriques, tandis que, les zones de Trame Noire de Vigilance Accrue devrait être préservées de tout éclairage (sans

exception pour les zones naturelles) et si elles devaient être éclairées, pour des raisons d'usages et de sécurité, elles devront être étudiées spécifiquement, cependant leurs niveaux photométriques ne devraient idéalement pas dépasser 0,5 cd/m² ou 5 à 7,5 lux moyens.

- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
L : 0,5 cd/m² - Emoy : 5 à 7,5 lux
- Trame noire et zones "tampons" :
si éclairage :
L : 0,5 à 0,75 cd/m² - Emoy : 5 à 10 lux

- Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales)
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie

- Les zones d'extension urbaine :
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie



2A. RENNES, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE SECTEUR NORD-OUEST

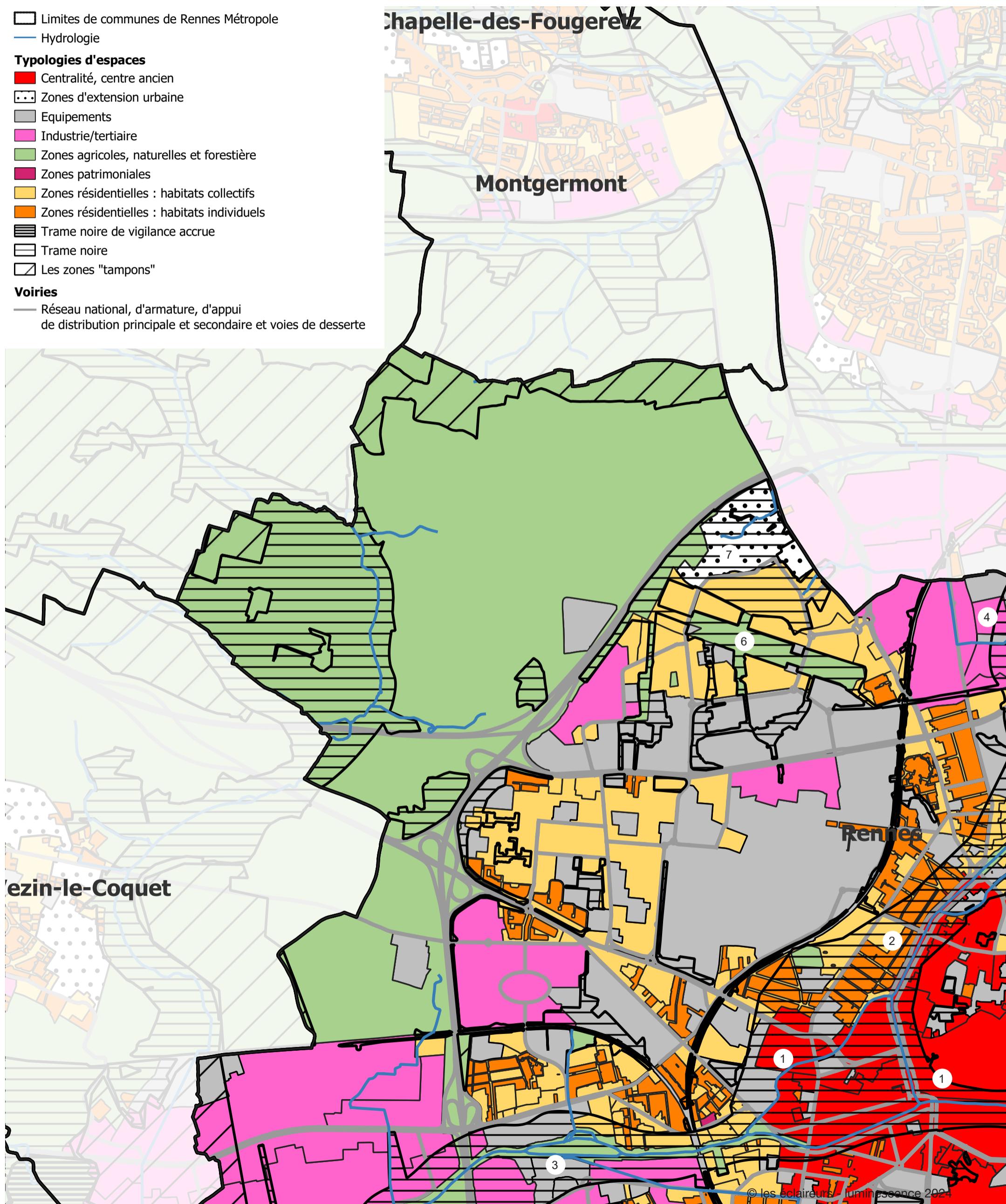
Limites de communes de Rennes Métropole
Hydrologie

Typologies d'espaces

- Centralité, centre ancien
- Zones d'extension urbaine
- Equipements
- Industrie/tertiaire
- Zones agricoles, naturelles et forestière
- Zones patrimoniales
- Zones résidentielles : habitats collectifs
- Zones résidentielles : habitats individuels
- Trame noire de vigilance accrue
- Trame noire
- Les zones "tampons"

Voiries

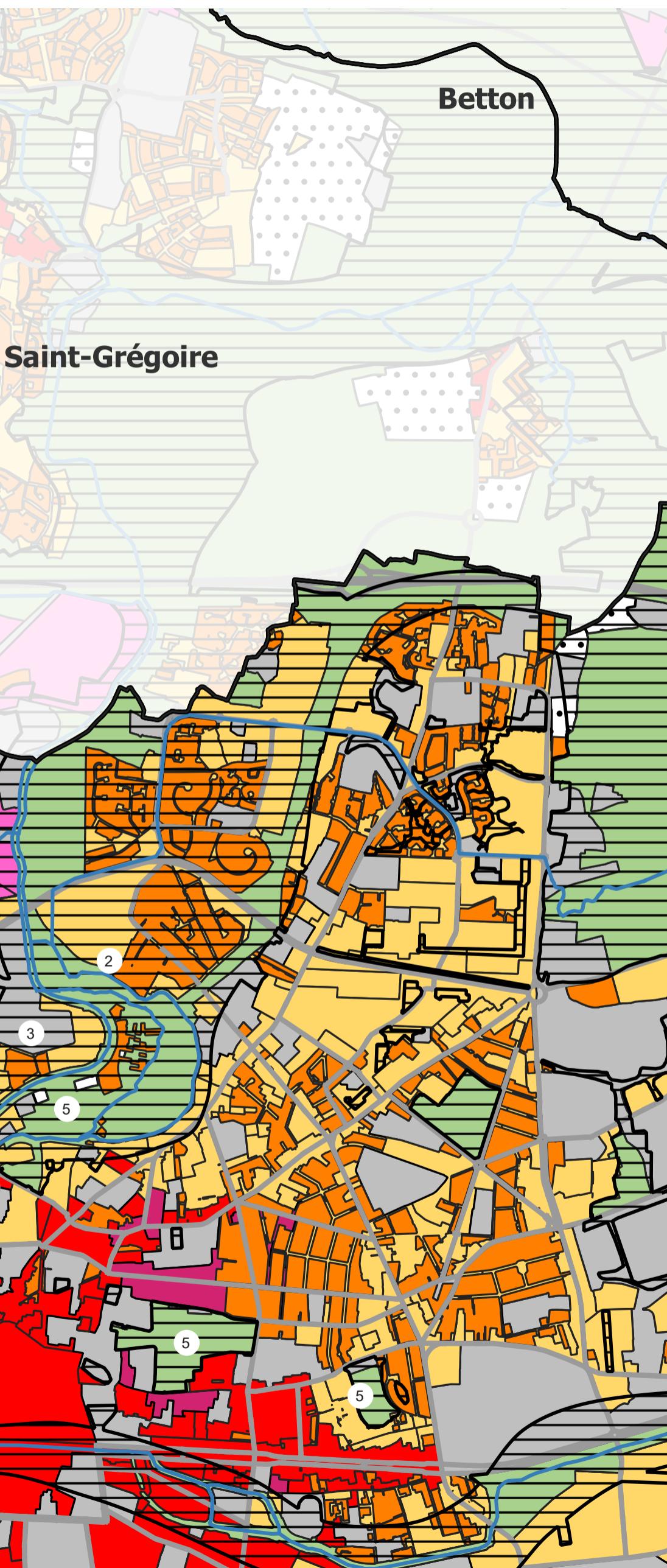
- Réseau national, d'armature, d'appui de distribution principale et secondaire et voies de desserte



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Rennes

© les éclaireurs - Luminescence 2024

Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES ZONES DE CENTRALITÉS

L'hyper-centre de Rennes est intégré à la trame Noire autour de l'Ille et de la Vilaine qui rayonnent sur la tache urbaine. Il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques de la trame Noire aux centralités concernées (1). Pour les secteurs de centralité hors de la trame Noire, ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent. Enfin, concernant les zones patrimoniales, il n'existe pas de prescriptions spécifiques. Ces zones sont toutes situées hors de la trame Noire ; ce sont donc les prescriptions courantes qui s'appliquent mais elles sont à coordonner avec le service éclairage public.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT INDIVIDUEL

Differentes zones de résidence individuelles (2) sont dans la trame Noire pour ce secteur nord-ouest, principalement sous l'influence du cours de l'Ille et de la Vilaine. On note la présence de nombreuses zones résidentielles individuelles dans le secteur des Prairies Saint Martin et plus au Nord, avec le quartier Bellangerais et la coulée verte faisant la limite à l'est avec le quartier de Maurepas-Patton-Bellangerais. On retrouve plus bas différents secteurs de logement individuels le long de l'Ille avec le quartier de La Touche puis quelques rares espaces au sud du secteur, le long de la Vilaine. Pour les secteurs concernés par la trame Noire, ce sont les prescriptions spécifiques de la trame Noire qui s'appliquent. Pour les secteurs hors trame Noire, ce sont les prescriptions courantes.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT COLLECTIF

La ZAC avec en son coeur le parc de Beauregard ainsi que ses venelles sont concernées par la trame Noire qui n'impacte pas totalement la ZAC mais certaines de ses parties. Les espaces de circulations dans la coulée verte, du parc de Beauregard, sont concernés et en lien avec les parcs Marie Dorval et Maurice Delahaye. Comme pour les zones résidentielles, de nombreux espaces d'habitat collectif sont dans la trame Noire dans les Prairies Saint Martin et le quartier Bellangerais.

LES ZONES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES

La ZAC de l'Auge de Pierre, au Nord des prairies Saint Martin (4) est concernée par la trame Noire en lien avec le cours de l'Ille et ses abords. On retrouve également au sud du secteur, le secteur Cleunay-Arsenal-Redon ainsi que le siège d'Enedis qui sont dans l'influence du lit de la Vilaine. On trouve également à l'Ouest de la zone, une zone Tampon chevauchant le secteur. Pour tous ces secteurs industriels et tertiaires ce sont les prescriptions spécifiques de la trame Noire et des zones tampons (prescriptions identiques) qui s'appliquent. Partout ailleurs, ce sont les prescriptions courantes qui sont de mises.

LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

La zone de service dans la trame Noire, à l'ouest du secteur, correspond à la SPL Eau du Bassin Rennais (EBR) au bord de la rocade. Ce sont les prescriptions spécifiques de la trame Noire qui s'appliquent. Le cimetière du Nord est également intégré pour partie à la trame Noire, là encore, les prescriptions spécifiques sont de mises (3).

ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les zones d'abords de rivière sont directement concernées par la trame Noire, avec les abords de la Vilaine et de l'Ille, dont le linéaire est très important à Rennes. Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées et qu'il faut préserver les cours d'eau et leurs abords de tout éclairage direct. Un mobilier et des prescriptions spécifiques sont développées dans le SCAL, il convient de s'y référer. D'une façon générale, il convient de limiter l'éclairage des abords de l'eau et de proscrire l'éclairage sur l'eau des activités qui s'inscrivent en pleine trame Noire. Si l'éclairage apparaît nécessaire (écluses, activités sportives, etc) il devra être vérifié par le service éclairage public.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

Les zones d'espaces verts (5) sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages, elles doivent être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent (et seules celles-ci). On note l'éclairage de certaines zones sportives en pleine trame Noire. La conformité au SCAL devra être vérifiée.

2A. RENNES, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE SECTEUR NORD-EST

Limites de communes de Rennes Métropole
Hydrologie

Typologies d'espaces

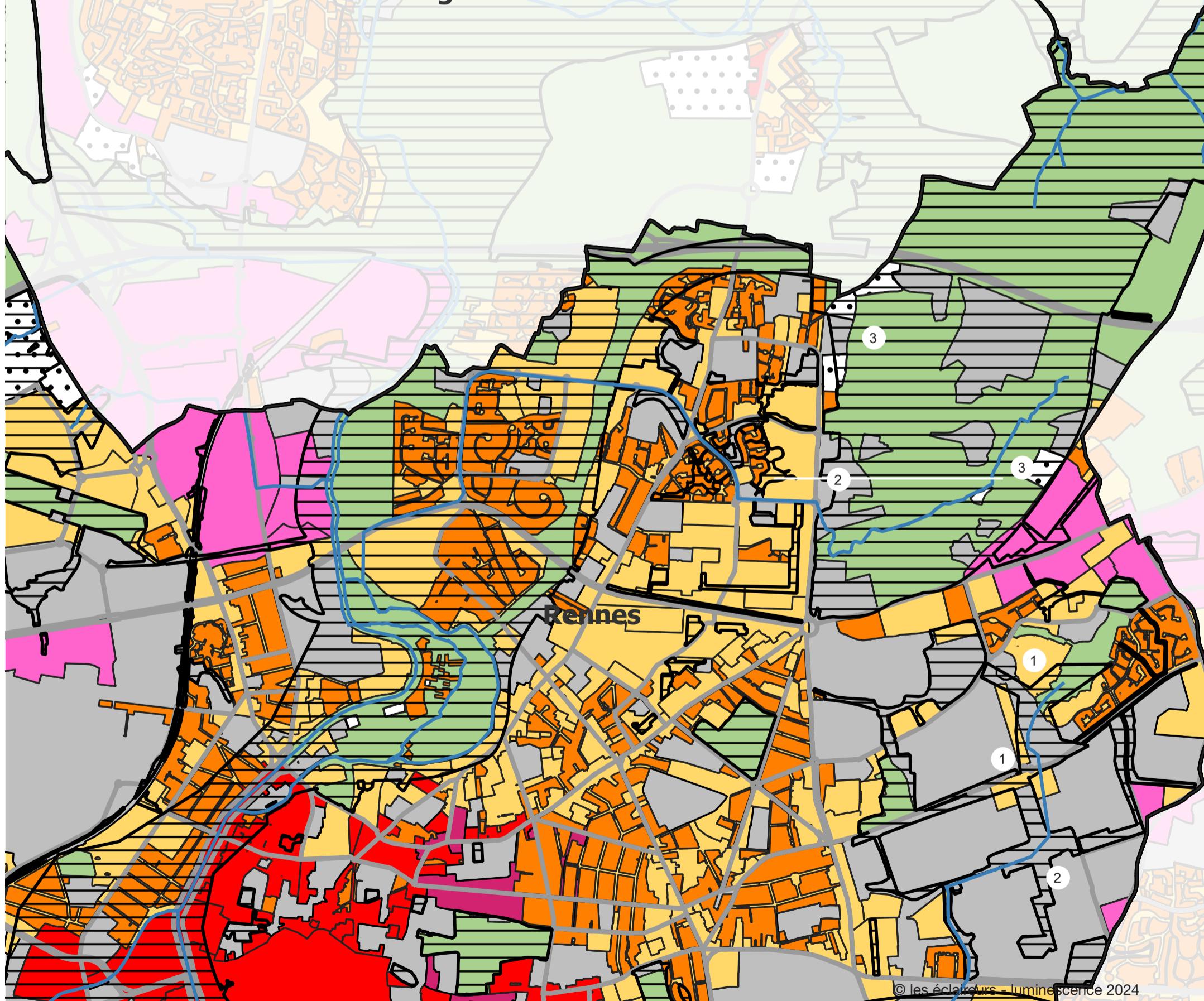
- Centralité, centre ancien
- Zones d'extension urbaine
- Equipements
- Industrie/tertiaire
- Zones agricoles, naturelles et forestière
- Zones patrimoniales
- Zones résidentielles : habitats collectifs
- Zones résidentielles : habitats individuels
- Trame noire de vigilance accrue
- Trame noire
- Les zones "tampons"

Voiries

- Réseau national, d'armature, d'appui de distribution principale et secondaire et voies de desserte

Intermont

Saint-Grégoire



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Rennes

Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES ZONES DE CENTRALITÉS ET DE PATRIMOINE

Le secteur nord-est n'est pas concerné par la trame Noire dans les zones de centralité et de patrimoine. Il convient d'appliquer les prescriptions courantes.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT INDIVIDUEL

A l'est du secteur des Prairies Saint Martin, le quartier Bellangerais et sa coulée verte menant au coeur de Rennes et faisant la limite à l'est avec le quartier de Maurepas-Patton-Bellangerais sont concernés par la trame Noire. Le secteur Maurepas est concerné ponctuellement par quelques chevauchements de la trame Noire, autour de cette coulée verte. Ce sont les prescriptions spécifiques de la trame Noire qui s'appliquent. Au reste, ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent aux secteurs d'habitats individuels.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT COLLECTIF

Les zones résidentielles d'habitat collectif sont notamment le quartier Bellangerais et l'ouest du quartier Maurepas, en frange de la coulée verte menant au cœur de la ville. On trouve également, le long des parcs en relais qui composent le secteur universitaire Beaulieu (1), des chevauchements de la trame Noire avec des résidences collectives. Pour tous ces secteurs il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques.

LES ZONES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES

Très peu présentes, elles sont toutes situées dans la zone courante, donnant lieu aux prescriptions génériques du SCAL.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

Les zones d'espaces verts (3) sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages elles doivent être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent (et seules celles-ci). On note l'éclairage de certaines zones sportives (3) en pleine trame Noire. La conformité au SCAL devra être vérifiée.

ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les abords du canal et de l'Ille sont traités dans le secteur Nord-Ouest.

LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

Le parc des Gayeulles, au nord-est de Rennes comporte de nombreux équipements collectifs (2) et (3) comme la patinoire le Blizz ou la piscine des Gayeulles. Ces équipements sont tous dans la trame Noire qui couvre l'ensemble du parc. On retrouve également de nombreux équipements universitaires au sud-est du secteur qui couvre la trame Noire. Pour tous ces secteurs il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques de la trame Noire. Au reste, pour les zones courantes d'équipements, ce sont les prescriptions génériques qui s'appliquent.

2A. RENNES, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE SECTEUR SUD-OUEST

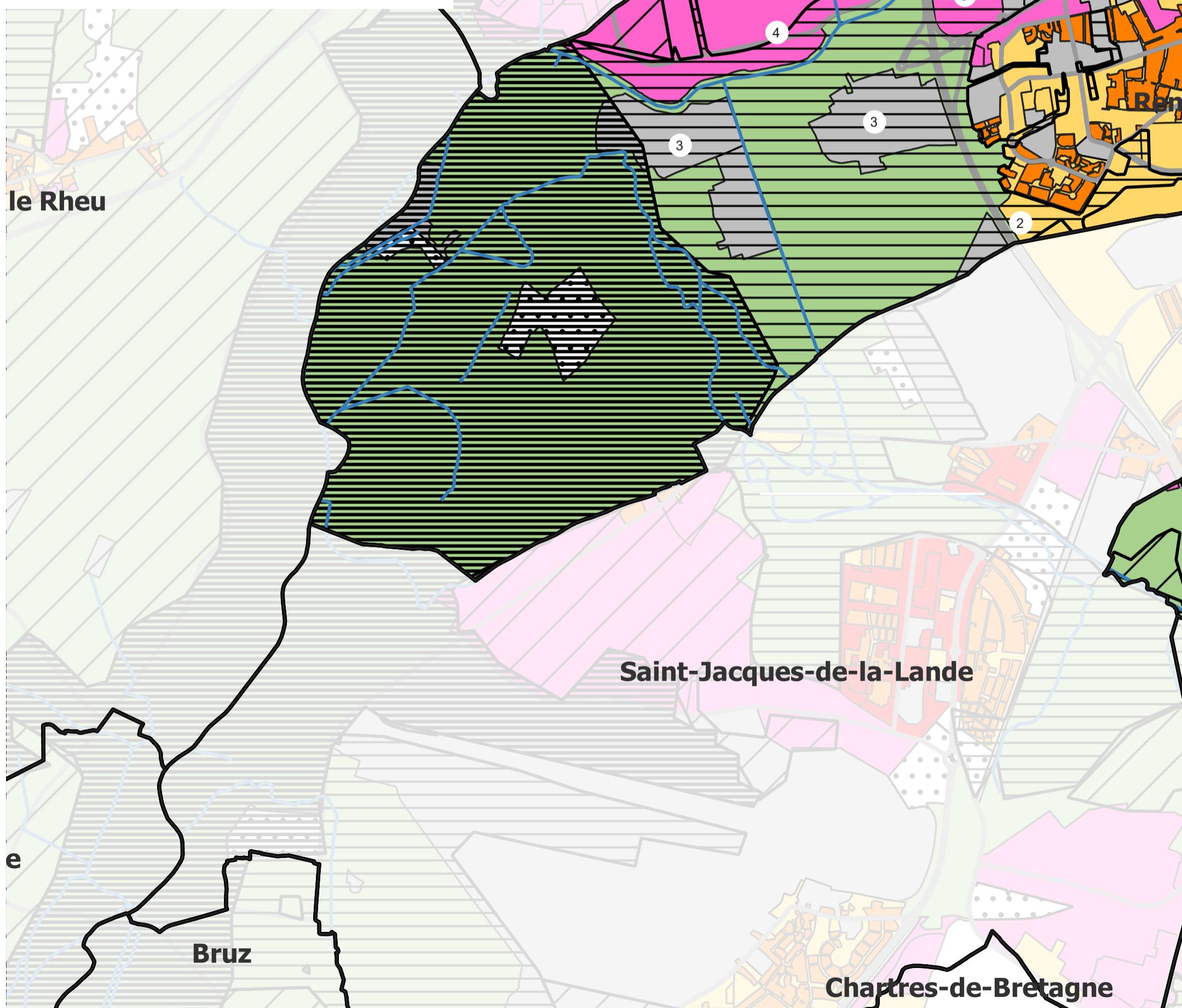
Limites de communes de Rennes Métropole
Hydrologie

Typologies d'espaces

- Centralité, centre ancien
- Zones d'extension urbaine
- Equipements
- Industrie/tertiaire
- Zones agricoles, naturelles et forestière
- Zones patrimoniales
- Zones résidentielles : habitats collectifs
- Zones résidentielles : habitats individuels
- Trame noire de vigilance accrue
- Trame noire
- Les zones "tampons"

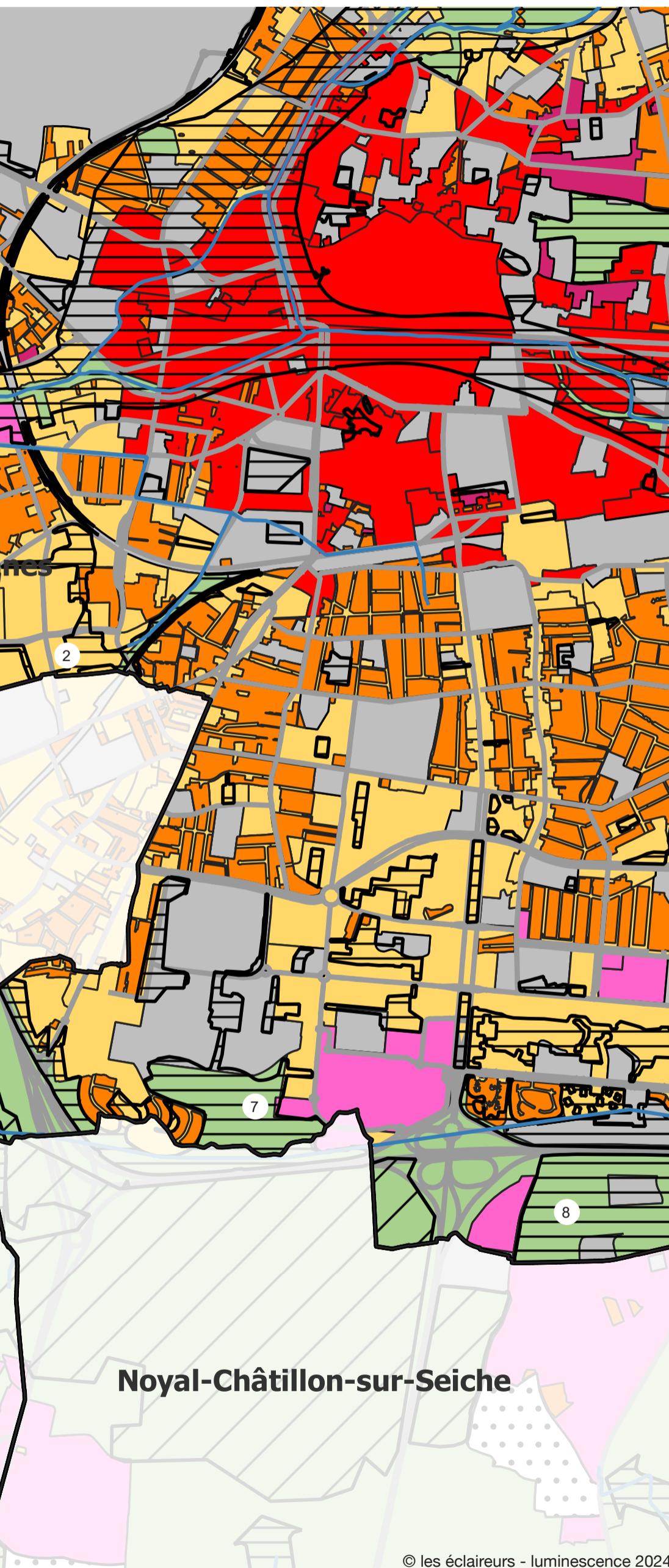
Voiries

- Réseau national, d'armature, d'appui de distribution principale et secondaire et voies de desserte



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Rennes

Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES ZONES DE CENTRALITÉS

Le secteur centre-ville de Rennes est traité dans les secteurs Nord-Ouest et Sud-Est.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT INDIVIDUEL

Bien que souvent à proximité immédiate de la trame Noire, les zones d'habitats individuels sont toutes hors de la trame Noire. Ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT COLLECTIF

Differentes zones d'habitats collectifs sont concernées par un chevauchement de la trame Noire (2) tant au sud du secteur qu'aux abords de la trame Noire de la Vilaine. Il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques. Au reste, ce sont les prescriptions courantes qui sont à utiliser.

LES ZONES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES

La rive sud du quartier Cleunay Arsenal-Redon (4) et (6) est concernée par la trame Noire liée à la zone d'influence de la Vilaine et ses abords. Le centre commercial Leclerc Cleunay est également concerné (5). Pour toutes ces zones de chevauchement, ce sont les règles de la trame Noire qui s'appliquent, tandis que les zones courantes voient l'application des prescriptions génériques des zones commerciales et tertiaires.

ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les zones d'abords de rivière sont directement concernées par la trame Noire, avec les abords de la Vilaine et de l'Ille, dont le linéaire est très important à Rennes. Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées et qu'il faut préserver les cours d'eau et leurs abords de tout éclairage direct. Un mobilier et des prescriptions spécifiques sont développées dans le SCAL, il convient de s'y référer. D'une façon générale, il convient de limiter l'éclairage des abords de l'eau et de proscrire l'éclairage sur l'eau des activités qui s'inscrivent en pleine trame Noire. Si l'éclairage apparaît nécessaire (écluses, activités sportives, etc) il devra être vérifié par le service éclairage public.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

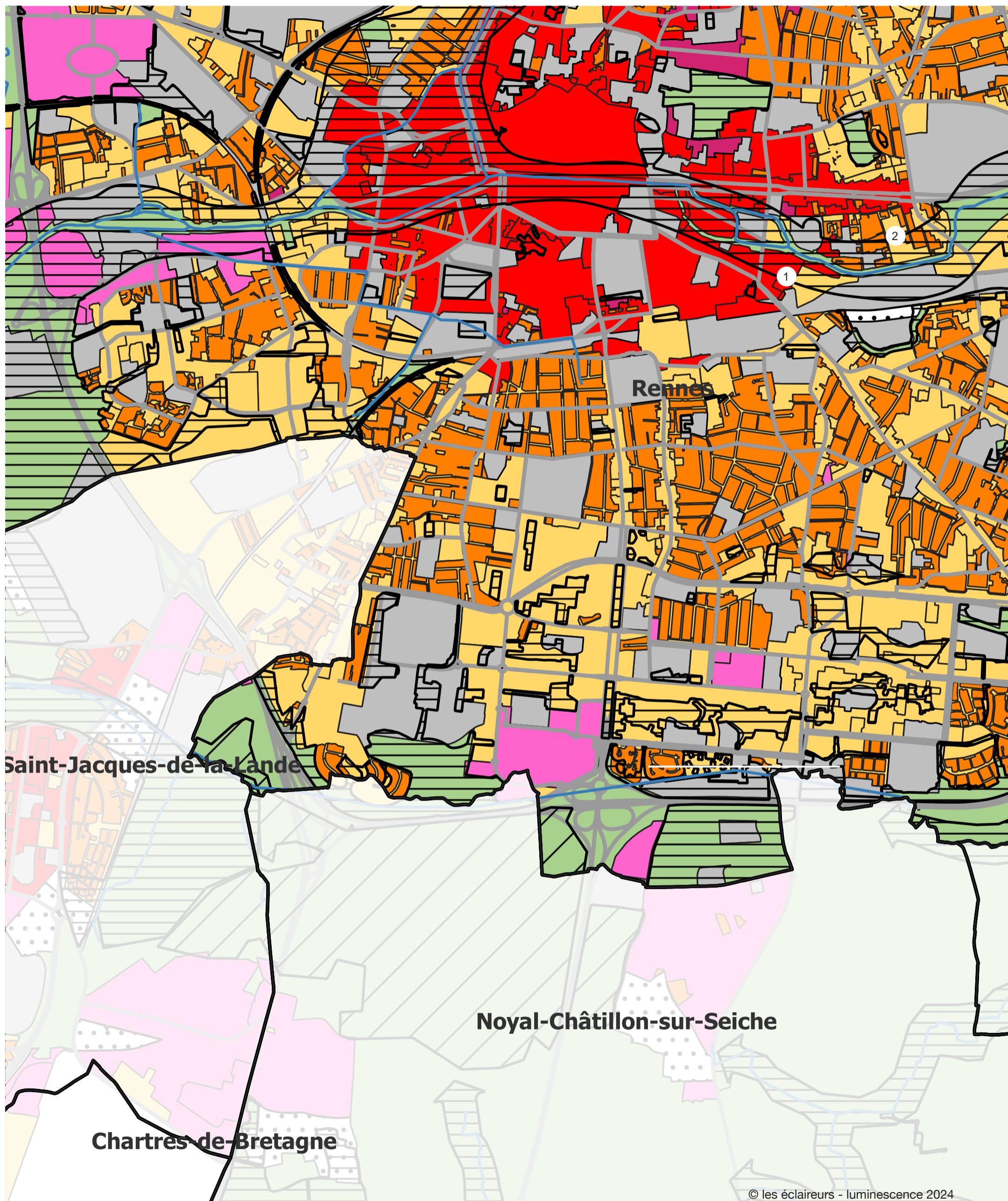
Les zones d'espaces verts sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages elles doivent être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent (et seules celles-ci). On note l'éclairage de certaines zones sportives en pleine trame Noire. La conformité au SCAL devra être vérifiée.

LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

Le secteur de la Piverdière est concerné par la trame Noire. De nombreux équipements sportifs et ludiques (3), ainsi que la station d'épuration sont présents dans ce secteur. Il convient de leur appliquer les prescriptions spécifiques de la trame Noire et d'articuler celles-ci avec les prescriptions plus détaillées des sites et équipements (voir plus loin) qui s'intéressent notamment aux équipements sportifs et culturels.

A ce secteur vient s'ajouter le secteur de la Prevalaye et des étangs d'Apigné, qui sont eux en trame Noire de Vigilance Accrue. Des extensions urbaines sont prévues dans ce secteur et doivent faire l'objet de la plus grande attention. Ce ne sont pas les prescriptions de la trame Noire qui s'appliquent, mais des prescriptions plus ambitieuses qui sont à coordonner avec le service éclairage public.

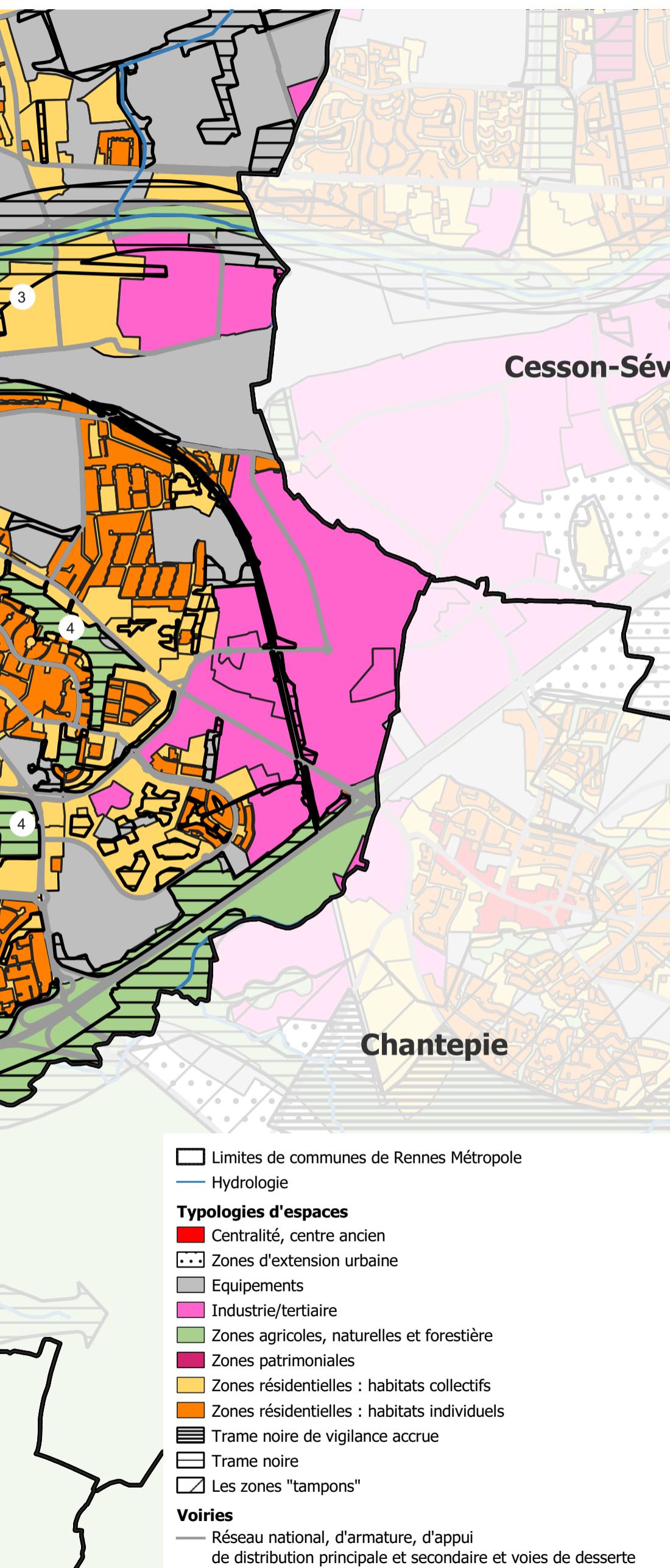
2A. RENNES, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE SECTEUR SUD-EST



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Rennes

© les éclaireurs - luminescence 2024

Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES ZONES DE CENTRALITÉS

La trame noire couvre la centralité de Rennes en lien avec la présence de la Vilaine et de l'Ille, ainsi que leurs abords. Pour les zones concernées il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques de la trame Noire. Au reste, les centralités en secteurs courants voient appliquer les prescriptions génériques des centralisés.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT INDIVIDUEL

Bien que souvent à proximité immédiate de la trame Noire, les zones d'habitats individuels sont toutes hors de la trame Noire, à l'exception d'une toute petite zone au cœur de la résidence de la Forestière : mais il s'agit d'une zone de jardins privés, en fond de parcelle : aucun éclairage public n'est concerné. Ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT COLLECTIF

Elles sont concernées par le Parc en réseau du Blosne qui maille le sud-est Rennais. Pour toutes les zones de chevauchement, ce sont les prescriptions spécifiques de la trame Noire qui s'appliquent. Les autres zones d'habitats collectifs voient l'application des prescriptions courantes.

LES ZONES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES

A noter deux zones concernées par la trame Noire : la ZI Sud-Est avec le passage de la voie ferrée et ses abords au cœur du site, et des zones de stockage de matériaux pour la SNCF le long de la Vilaine et ses abords. Pour ces zones précises, les prescriptions spécifiques s'appliquent tandis que le reste des espaces commerciaux et tertiaires sont soumis aux règles des prescriptions courantes.

ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les zones d'abords de rivière sont directement concernées dans ce secteur par la trame Noire, avec les abords de la Vilaine, dont le linéaire est très important à Rennes. Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées et qu'il faut préserver les cours d'eau et leurs abords de tout éclairage direct. Un mobilier et des prescriptions spécifiques sont développées dans le SCAL, il convient de s'y référer. D'une façon générale, il convient de limiter l'éclairage des abords de l'eau et de proscrire l'éclairage sur l'eau des activités qui s'inscrivent en pleine trame Noire. Si l'éclairage apparaît nécessaire (écluses, activités sportives, etc.) il devra être vérifiée par le service éclairage public.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

Les zones d'espaces verts sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages elles doivent être éclairées, les prescriptions des zones de trame noire s'appliquent (et seules celles-ci). On note l'éclairage de certaines zones sportives en pleine trame Noire. La conformité de celui-ci devra être vérifiée.

LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

Les voies SNCF sont largement impactées par le passage de la trame Noire de la Vilaine et ses abords, au nord de la zone. Les Moulins de Rennes mais également les équipements Métropolitains du secteur Dupont des Loges sont également intégrés à cette zone d'influence. Ce sont les prescriptions spécifiques qui s'appliquent. Les équipements sportifs du sud de la zone sont concernés également par la trame Noire : quelques terrains sont éclairés, tandis que la majorité ne l'est pas. Se référer aux prescriptions des sites pour plus de précisions sur ce type d'équipement. Pour les autres équipements, ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent.

2B. RENNES, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE SECTEUR NORD-OUEST

■ Limite de communes de Rennes Métropole

■ Zones urbanisées

■ Zones d'extension urbaine

Hydrologie

Réseau viaire et cyclable

Hierarchisation voiries (selon PDU)

■ Réseau national

■ Réseau d'armature

■ Réseau d'appui

■ Réseau de distribution principale

■ Réseau de distribution secondaire

■ Réseau de desserte

Schéma directeur vélo métropolitain (2018)

.... Liaison principale

- Liaison non retenue

- Liaison secondaire

- Liaison alternative

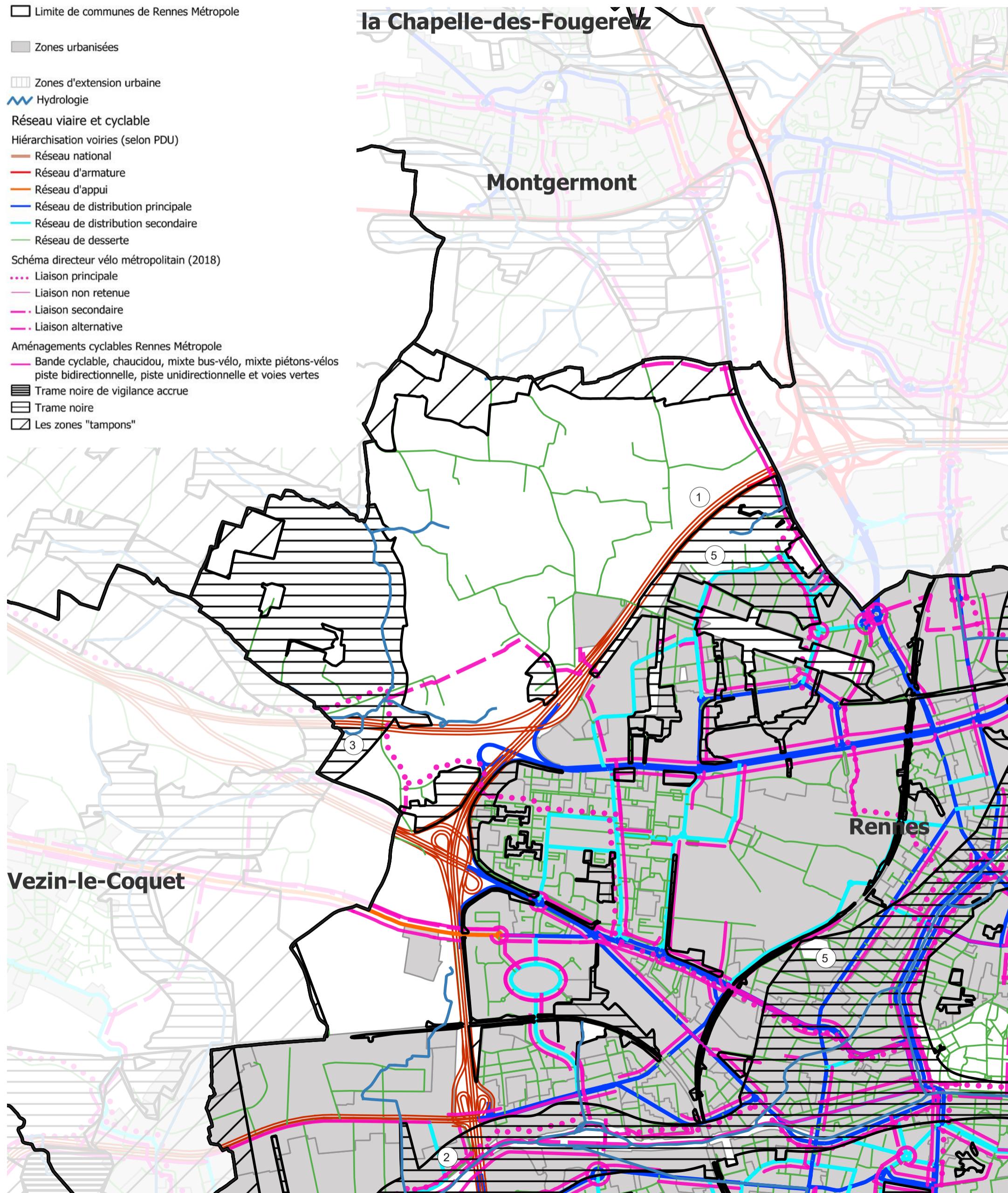
Aménagements cyclables Rennes Métropole

■ Bande cyclable, chaucidou, mixte bus-vélo, mixte piétons-vélos
piste bidirectionnelle, piste unidirectionnelle et voies vertes

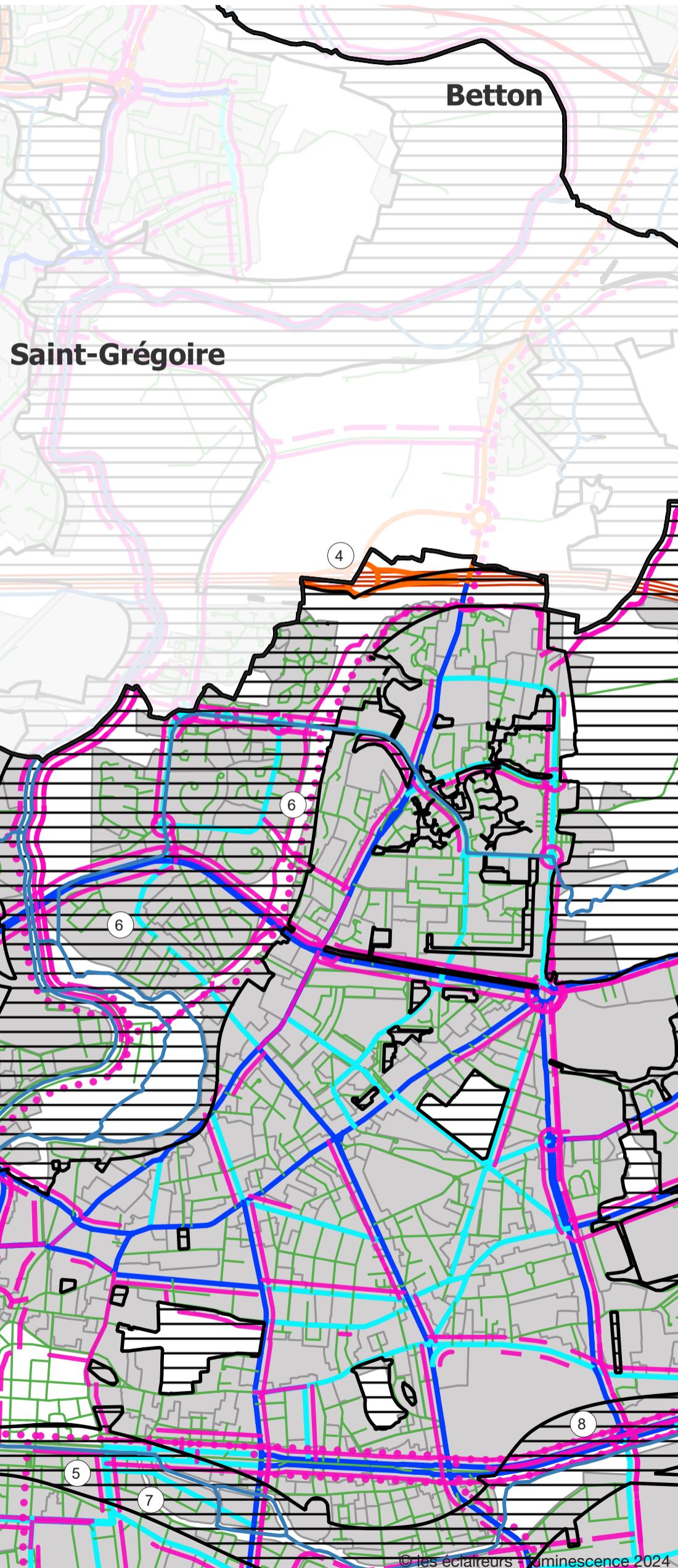
■ Trame noire de vigilance accrue

■ Trame noire

■ Les zones "tampons"



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Rennes



Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.

LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Ces réseaux sont peu représentés dans ce secteur nord-ouest de Rennes et correspondent à la boucle de la Rocade. Ils croisent très ponctuellement la trame Noire en (1) en limite de Saint Gregoire. Dans ce secteur, ces réseaux ne sont pas éclairés dans et hors trame Noire ce qui est conforme à l'attente du SCAL. Si toutefois ils devaient l'être, il conviendrait de justifier ce besoin et le mettre en cohérence avec la trame Noire lorsque c'est le cas et la hiérarchie des voies environnantes. Un travail spécifique avec le service éclairage serait nécessaire. Il est rappelé qu'idéalement ces voies ne devraient pas être éclairées.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

On croise très peu cette typologie de réseau dans ce secteur nord-ouest. Principalement dans les jonctions avec le réseau national ou d'armature. C'est le cas en (1) avec la jonction de Saint-Gregoire dans la trame Noire, et en (2) en jonction avec Vezin-le-Coquet, hors de la trame Noire mais avec des voies éclairées. Les prescriptions de la trame Noire s'appliquent en (1) tandis qu'en (2) ce sont les prescriptions courantes des réseaux d'appui qui s'appliquent.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPALE

Elles sont très représentées et constituent l'armature viaire de Rennes, avec les grandes pénétrantes et le maillage principal de la ville. Elles croisent ponctuellement la trame Noire au voisinage de l'Ille avec le croisement des Prairies Saint Martin et du quartier de Maurepas-Patton-Bellangerais. On retrouve également de nombreuses voies de distribution principale dans le couloir de l'Ille le long du quartier de la Touche. Ces voies sont là directement en contact avec les bords de rivière, accompagnées de voies cyclables. Un travail de synthèse est à réaliser entre les prescriptions Bord de Rivière et les attendus des voies de distribution principale en zone de trame Noire. Il en va de même un peu plus en aval le long de la Vilaine, avec le quai de la Prevalaye. On trouve enfin quelques petites superpositions de cette typologie avec la trame Noire dans le quartier Beauregard. Partout ailleurs, ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

On trouve quelques typologies de distribution secondaire dans le quartier Maurepas-Patton-Bellangerais (6) en superposition avec la trame Noire. On en trouve également dans les quartiers indiqués plus haut : La Touche (5), le quartier Beauregard (5) et enfin à l'est de l'hyper-centre, dans le couloir d'influence de la Vilaine autour de l'axe Est-Ouest et Dupont des Loges (6). Il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques de la trame Noire. Partout ailleurs, ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent.

LES VOIES DE DESSERTE

Dans les secteurs d'influence de la trame Noire aux abords de l'Ille et de la Vilaine, les voies de dessertes sont nombreuses et très impactées par la trame Noire. Il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques et notamment de coordonner l'approche avec les prescriptions aux abords de rivière dans le secteur des Prairies Saint-Martin où ces voies sont tout contre le Canal de l'Ille.

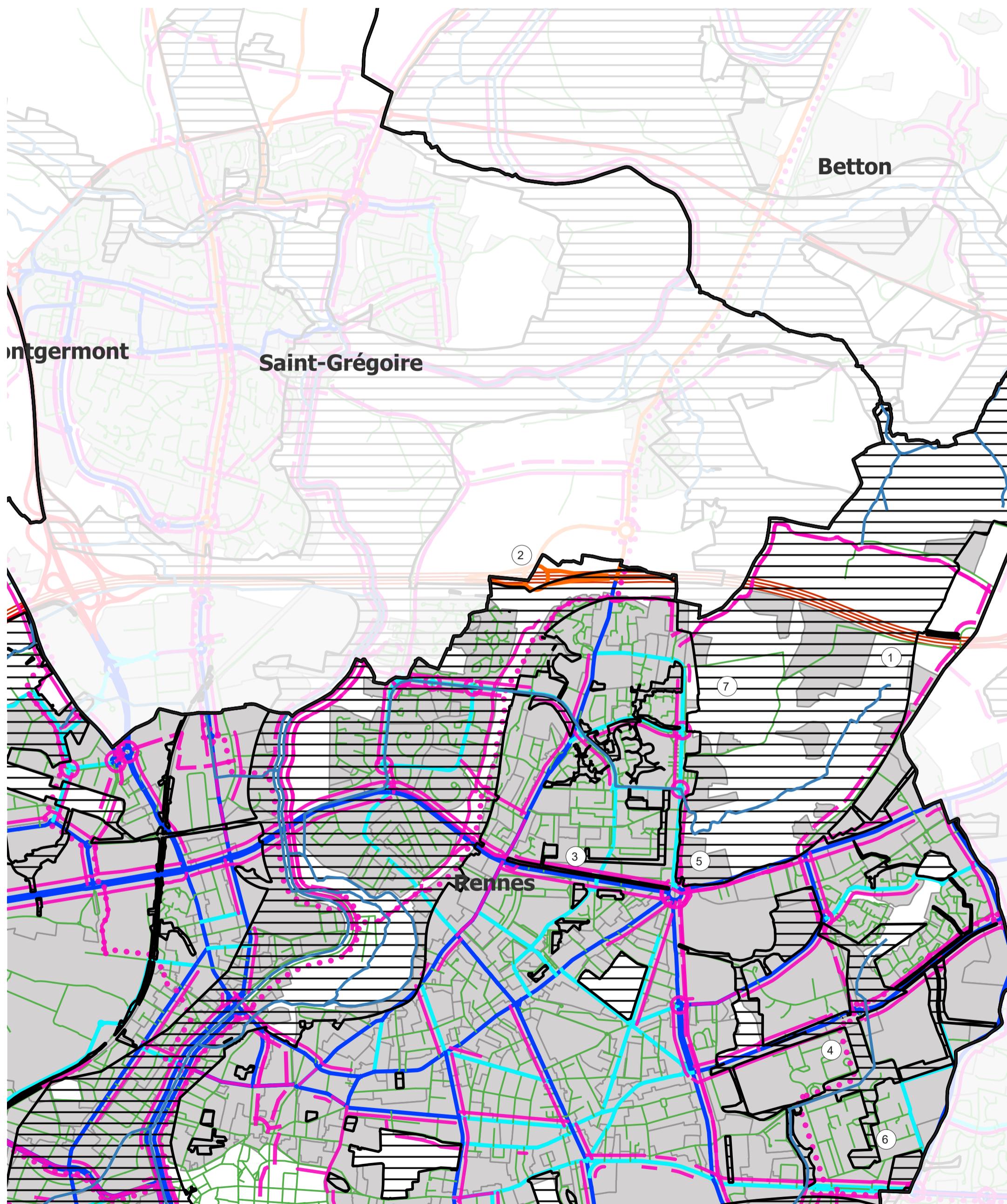
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

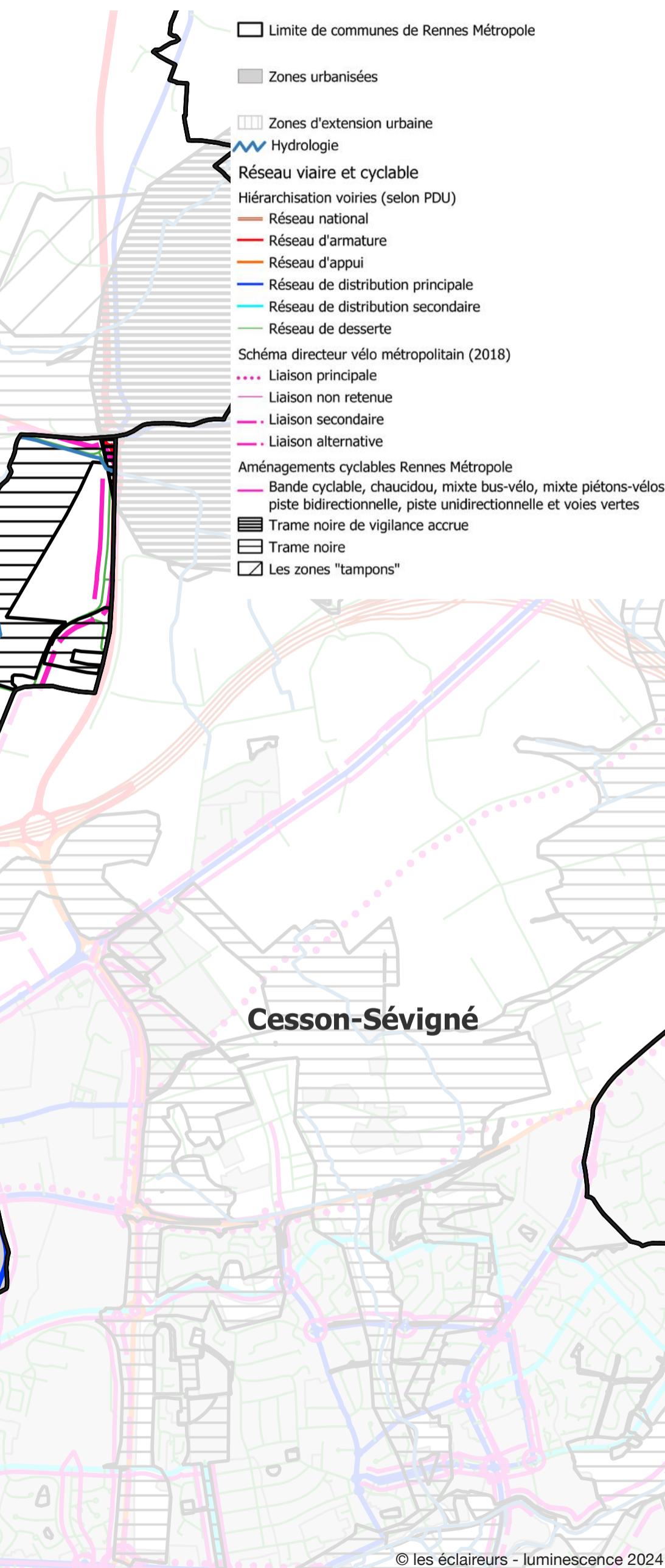
LE RÉSEAU EXPRESS ET VOIES CYCLABLES

A quelques exceptions à l'extrême nord-ouest du secteur, ces voies sont toutes en agglomération, dans la tache urbaine. Elles croisent la trame Noire dans les secteurs d'influence des abords de l'Ille et de la Vilaine. Il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques qui s'intéressent notamment à l'éclairage spécifique des voies cyclables. Cela sera particulièrement important le long des quais de l'Ille et de la Vilaine ou encore dans les coulées vertes et parcs qui maillent le territoire. Il convient de se reporter aux prescriptions spécifiques. Pour les voies en tissu courant, il convient d'appliquer les prescriptions génériques. Attention toutefois à penser les continuités entre zone de trame Noire et zone courante - pour éviter une perte de cohérence visuelle des axes cyclables - en prenant comme dénominateur commun les prescriptions spécifiques des zones de trame Noire. Cela vaut par exemple pour l'axe Est-Ouest.

2B. RENNES, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE SECTEUR NORD-EST



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Rennes



Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.

LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Ces réseaux sont peu représentés dans ce secteur nord-est de Rennes et correspondent à la boucle de la Rocade. Ils croisent très ponctuellement la trame Noire en (1) dans le Parc des Gayeulles mais en restant non-éclairés ce qui est conforme à l'attente du SCAL. Si toutefois ils devaient l'être, il conviendrait de justifier ce besoin et le mettre en cohérence avec la trame Noire lorsque c'est le cas et la hiérarchie des voies environnantes. Un travail spécifique avec le service éclairage public serait nécessaire. Il est rappelé qu'idéalement ces voies ne devraient pas être éclairées.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

On croise très peu cette typologie de réseau dans ce secteur nord-est. Principalement dans les jonctions avec le réseau national ou d'armature. C'est le cas en (1) avec la jonction de Saint-Gregoire dans la trame Noire. Les prescriptions spécifiques de la trame Noire s'appliquent.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

Elles sont très représentées et constituent l'armature de Rennes, avec les grandes pénétrantes et le maillage principal de la ville. On les retrouve aux abords immédiats de la trame Noire (5), le long du bord sud du Parc des Gayeulles et dans la trame Noire pour le quartier Beaulieu avec l'avenue du Professeur C. Foulon. Ce sont les prescriptions spécifiques de la trame Noire qui s'appliquent ici. Au reste, pour les zones courantes, ce sont les prescriptions génériques qui s'appliquent.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Hormis pour le secteur dans le quartier Maurepas-Patton-Bellangerais déjà évoqué dans le secteur nord-ouest, on trouve cette typologie de distribution secondaires un peu partout dans ce secteur nord-est, mais toujours hors de la trame Noire. Ce sont donc les prescriptions courantes qui s'appliquent. Il conviendra d'être vigilant pour une exception en bordure ouest du Parc des Gayeulles avec l'avenue des Gayeulles qui est tout au contact du parc, situé lui en trame Noire (3).

LES VOIES DE DESSERTE

Hormis les voies de desserte déjà évoquées dans le secteur nord-ouest, pour les Prairies Saint-Martin et du quartier Maurepas-Patton-Bellangerais, on trouve de très nombreuses voies de desserte hors de la trame Noire, qui sont dans ce cas soumises aux prescriptions génériques. Seules quelques exceptions notables dans le parc des Gayeulles où l'on trouve des voies de desserte éclairées dans la trame Noire et dans le quartier Long-Champs - Atalante Beaulieu autour de l'étang central. Sont également concernées quelques voies du campus de Beaulieu plus au sud. Pour toutes ces exceptions, il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques de la trame Noire.

LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

LE RÉSEAU EXPRESS ET VOIES CYCLABLES

On trouve quelques voies cyclables dans la trame Noire du Parc des Gayeulles avec la rue du Patis Tatelin, ou directement dans le Parc des Gayeulles (4). On retrouve également quelques voies dans la trame Noire du parc en réseau des quartiers Long-Champs - Atalante Beaulieu et du campus de Beaulieu. Ces voies sont toutes en agglomération, dans la tache urbaine. Il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques qui s'intéressent notamment à l'éclairage spécifique des voies cyclables. Pour toutes les autres voies cyclables, ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent.

2B. RENNES, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE SECTEUR SUD-OUEST

Limite de communes de Rennes Métropole

Zones urbanisées

Zones d'extension urbaine

Hydrologie

Réseau viaire et cyclable

Hierarchisation voiries (selon PDU)

Réseau national

Réseau d'armature

Réseau d'appui

Réseau de distribution principale

Réseau de distribution secondaire

Réseau de desserte

Schéma directeur vélo métropolitain (2018)

Liaison principale

Liaison non retenue

Liaison secondaire

Liaison alternative

Aménagements cyclables Rennes Métropole

Bande cyclable, chaucidou, mixte bus-vélo, mixte piétons-vélos
piste bidirectionnelle, piste unidirectionnelle et voies vertes

Trame noire de vigilance accrue

Trame noire

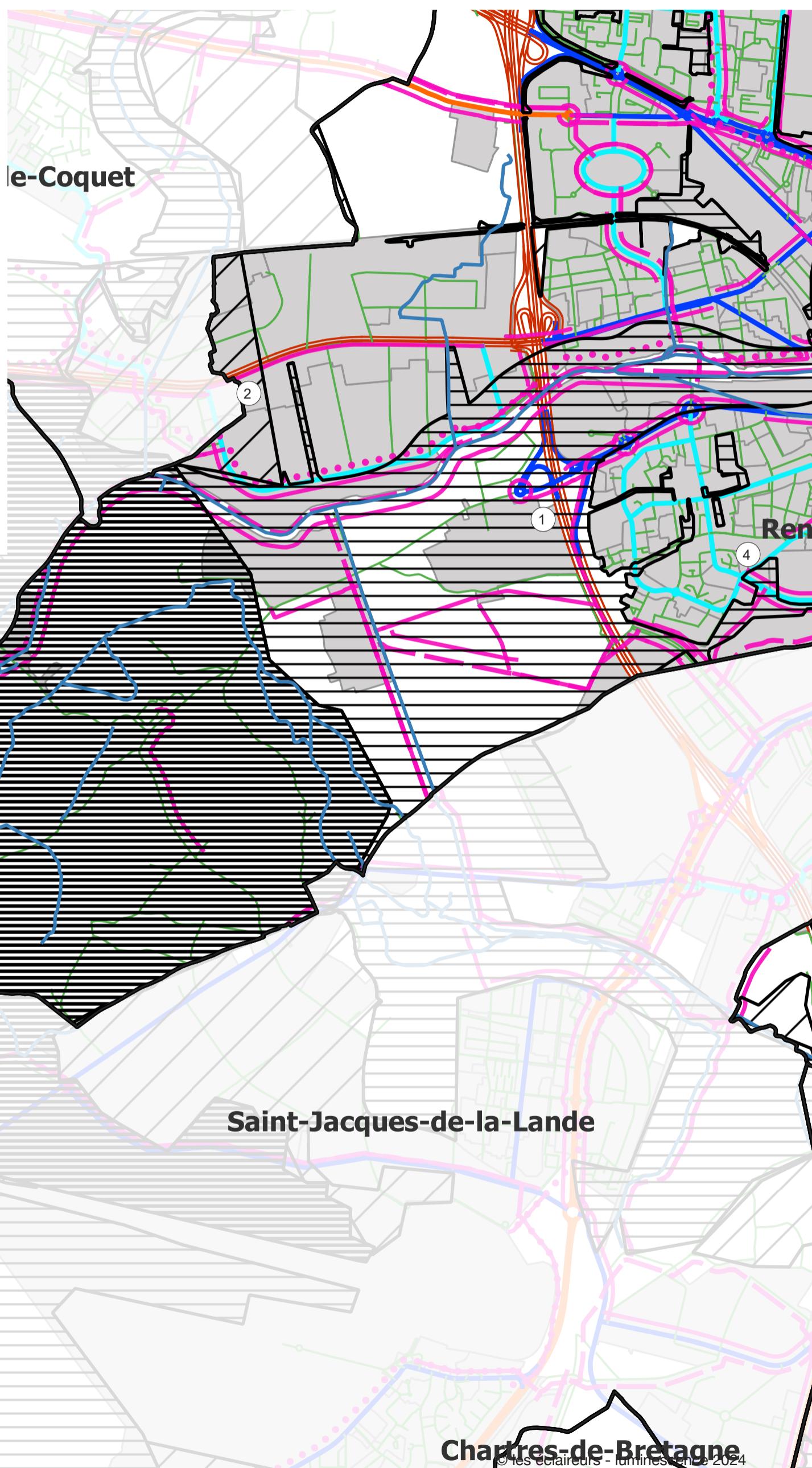
Les zones "tampons"



Le Rheu

e
Bruz

Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Rennes



Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Ces réseaux (1) sont peu représentés dans ce secteur sud-ouest de Rennes et correspondent à la boucle de la Rocade. Ils croisent très ponctuellement la trame Noire mais ne sont pas éclairés lors de ces croisements. Les échangeurs ne sont pas éclairés, ce qui est conforme aux attendus du SCAL. Une exception toutefois avec la RN24 qui traverse et dessert la ZI Ouest (2) : elle croise la zone Tampon de Vezin-Le-Coquet et est éclairée. A ce titre, il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques aux zones Tampons et à la trame Noire (qui sont identiques). Il est rappelé qu'idéalement hormis cas particuliers comme ce dernier, ces voies ne devraient pas être éclairées.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

On croise très peu cette typologie de réseau dans ce secteur sud-ouest, principalement dans les jonctions avec le réseau national ou d'armature. On note également la rue de Vezin qui est éclairée mais hors de la trame Noire : ce sont donc les prescriptions génériques qui s'appliquent.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

Elles sont très représentées et constituent l'armature de Rennes, avec les grandes pénétrantes et le maillage principal de la ville. Elles sont très majoritairement hors de la trame Noire et ce sont dans ce cas les prescriptions courantes qui s'appliquent. Cela ne vaut pas pour les voies de distribution principale situées dans la zone d'influence de la Vilaine et ses abords, situées dans ce cas en trame Noire. C'est également le cas de l'amorce du Parc de la Prevalaye également située en trame Noire. Dans ces deux cas de figure, ce sont les prescriptions spécifiques qui s'appliquent.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Hormis là encore au croisement du passage de la Vilaine et ses abords (3) les voies de distribution secondaires sont toutes situées en zone de prescriptions génériques. On note également quelques exceptions diffuses en (4). Seules s'appliquent les prescriptions spécifiques de la trame Noire pour les exceptions en (4) et (3).

LES VOIES DE DESSERTE

Elles constituent une partie importante de la tache urbaine dans ce secteur sud-ouest. Elles sont toutes hors de la trame Noire sauf quelques exceptions qui voient dans ce cas l'application des prescriptions spécifiques de la trame Noire pour les voies de desserte. Il s'agit des voies de desserte dans la zone d'influence de la Vilaine et ses abords (4) et de quelques voies le long de la rocade. On note également la présence de nombreuses voies de desserte dans le parc de la Prevalaye et des étangs d'Apigné situés en trame Noire et trame Noire de vigilance accrue. Ces voies sont éclairées comme le chemin de la Prevalaye. Les prescriptions spécifiques à la trame Noire s'appliquent et pour la trame de Vigilance accrue, il convient de se rapprocher du service éclairage public pour adapter température et qualité d'éclairage.

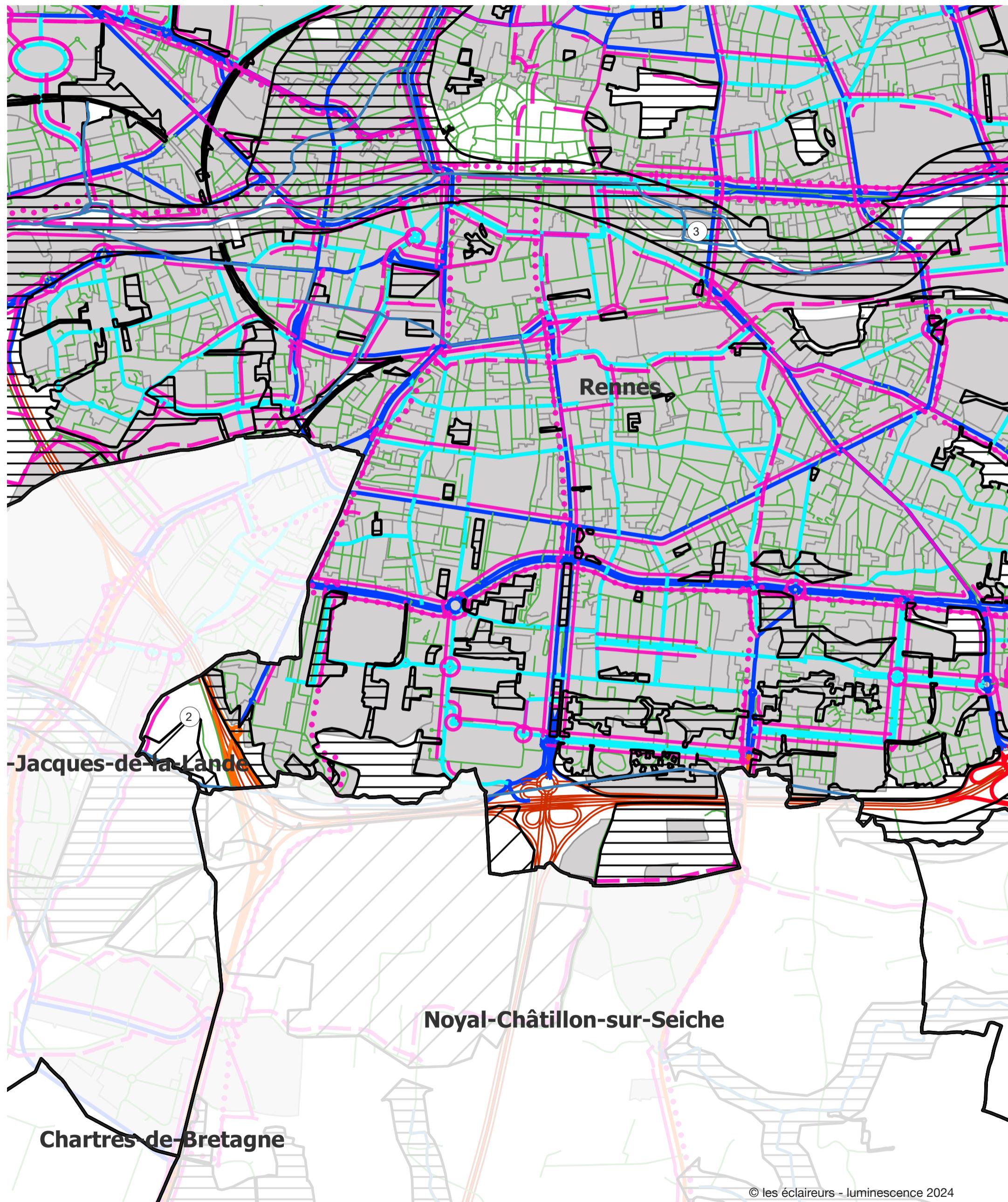
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

LE RÉSEAU EXPRESS ET VOIES CYCLABLES

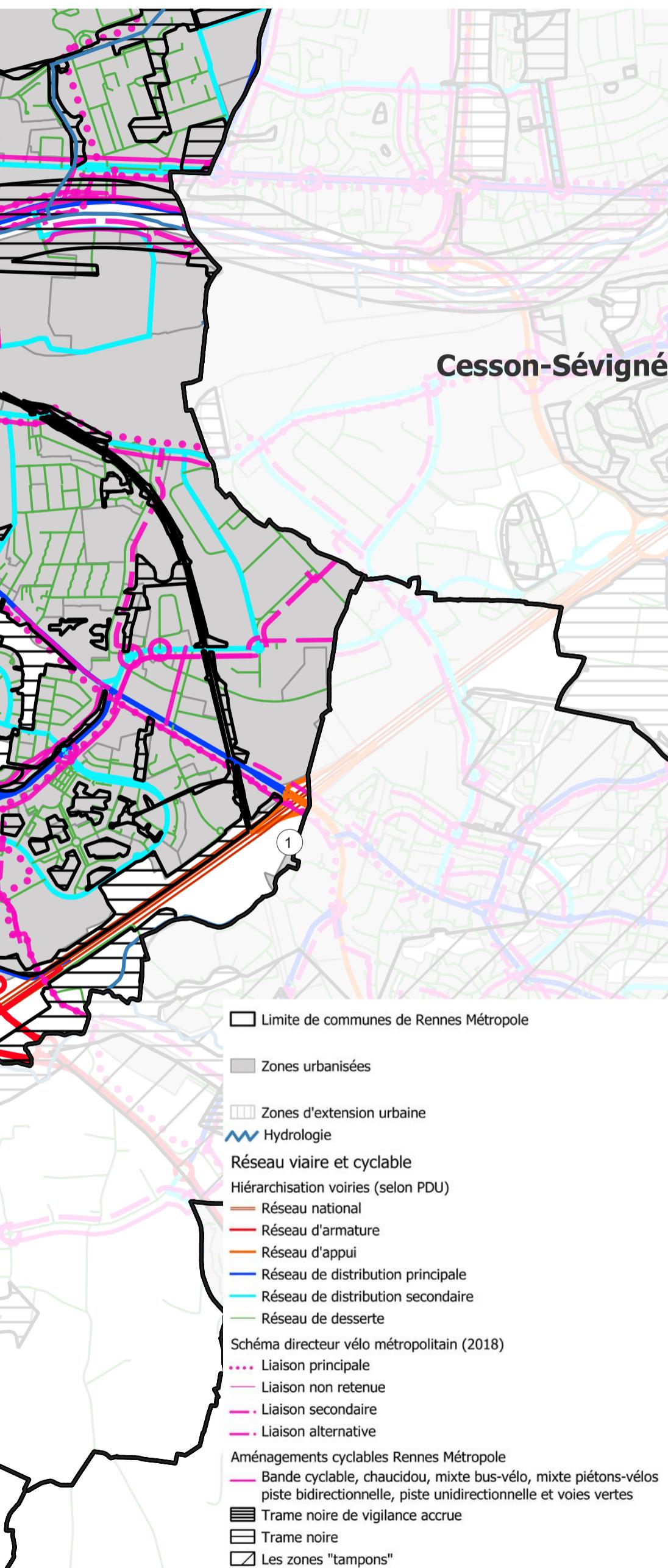
On trouve un large maillage cyclable dans ce secteur sud-ouest avec une prédominance des voies cyclables dans la tâche urbaine, hors de la trame Noire mais également de très nombreuses voies dans la trame Noire dans la zone d'influence de la Vilaine et ses abords ou dans le Parc de la Prevalaye en zone agglomérée. Pour ces dernières situées dans la tache urbaine, les prescriptions spécifiques s'appliquent. Plus loin, pour les zones hors agglomération et dans la trame de Noire de Vigilance Accrue, ce sont les prescriptions spécifiques hors agglomération, qui s'appliquent avec un soin apporté aux couleurs de lumière et aux balisages.

2B. RENNES, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE SECTEUR SUD-EST



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Rennes

Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Ces réseaux sont peu représentés dans ce secteur sud-est de Rennes et correspondent à la boucle de la Rocade. Ils croisent très ponctuellement la trame Noire mais ne sont pas éclairés lors de ces croisements. Par contre, on note l'éclairage des échangeurs des D173 et D86 qui sont tous deux éclairés, notamment pour leurs ronds points ce qui n'est pas conforme aux attentes du SCAL. Si la nécessité de cet éclairage devait se confirmer, un travail spécifique avec le service éclairage public serait nécessaire, en tenant compte de la présence de la trame Noire à l'immédiate proximité. Il est rappelé qu'idéalement ces voies ne devraient pas être éclairées.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

On croise très peu cette typologie de réseau dans ce secteur sud-est, principalement dans les jonctions avec le réseau national ou d'armature. C'est le cas en (1) avec la jonction de Chantepie avec l'avenue de Châteaugiron qui n'est pas éclairée et en (2) avec Saint Jacques de la Lande et la D837 qui bénéficie d'un éclairage pour ses ronds points, situés dans la trame Noire. Les prescriptions spécifiques de la trame Noire s'appliquent à ce dernier cas de figure (2) tandis qu'au reste, ce sont les prescriptions courantes qui sont de mise. Il est rappelé qu'idéalement ces voies ne devraient pas être éclairées.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

Elles sont très représentées et constituent l'armature de Rennes, avec les grandes pénétrantes et le maillage principal de la ville. Elles sont très majoritairement hors de la trame Noire et ce sont dans ce cas les prescriptions courantes qui s'appliquent. On trouve toutefois quelques exceptions au passage de la Vilaine et ses abords (3). Dans ces cas, il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques de la trame Noire.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Hormis là encore au croisement du passage de la Vilaine et ses abords (3) les voies de distribution secondaires sont toutes situées en zone de prescriptions génériques. Seules s'appliquent les prescriptions spécifiques de la trame Noire pour les exceptions en (3).

LES VOIES DE DESSERTE

Elles constituent une partie importante de la tâche urbaine dans ce secteur sud-est. Elles sont toutes hors de la trame Noire sauf quelques exceptions qui voient dans ce cas l'application des prescriptions spécifiques de la trame Noire pour les voies de dessertes. Il s'agit des voies de desserte dans la zone d'influence de la Vilaine et ses abords (3) et de quelques voies le long de la rocade en (1) et (2) ; il est à noter que pour l'instant, ces voies ne sont pas éclairées.

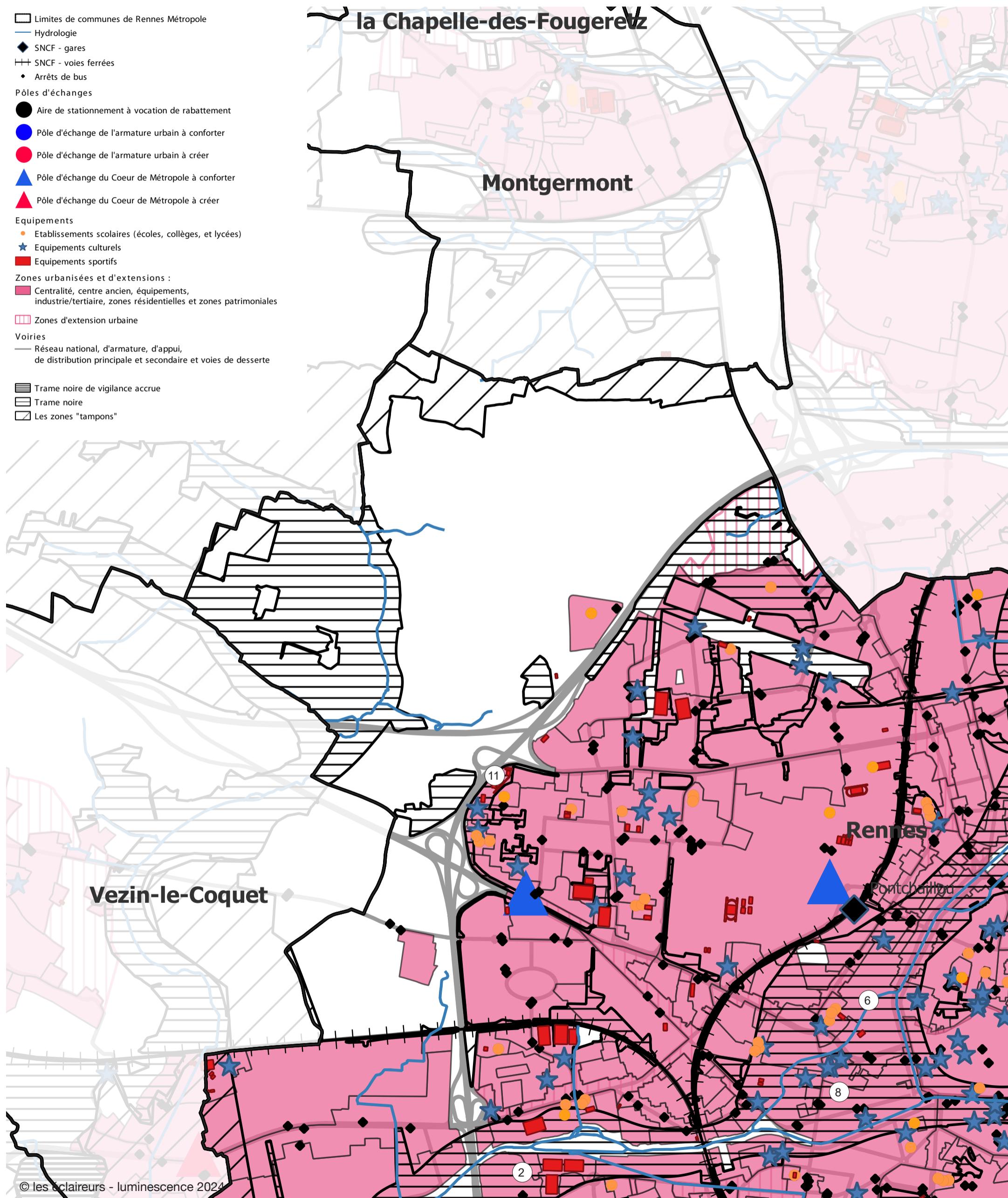
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

LE RÉSEAU EXPRESS ET VOIES CYCLABLES

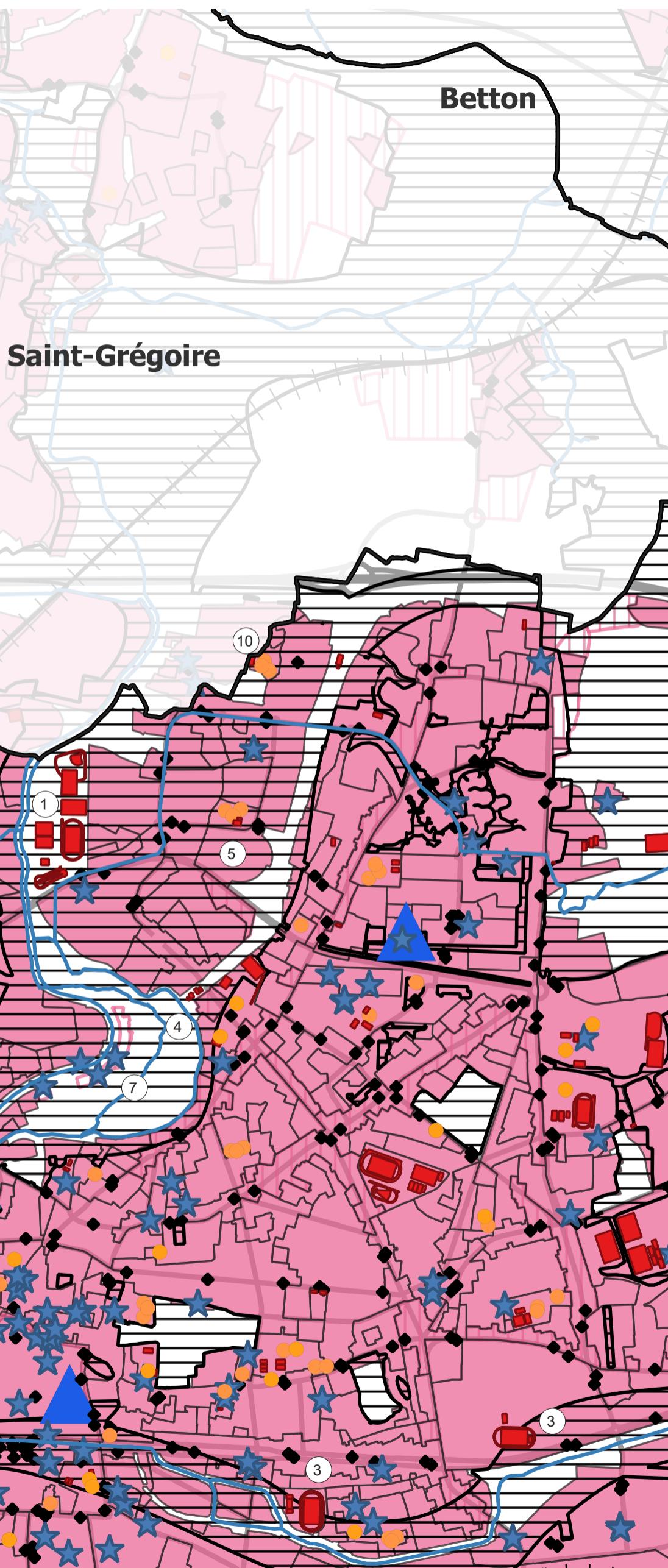
On trouve un large maillage cyclable dans ce secteur sud-est avec une prédominance des voies cyclables dans la tâche urbaine, hors de la trame Noire. Ce sont là les prescriptions génériques qui s'appliquent pour les zones agglomérées. Il y a quelques exceptions au passage de la Vilaine (3) et dans la liaison avec Chantepie avec la liaison REV passant sur la passerelle ferroviaire et vélo. A noter que certaines portions de ce parcours sont éclairées tout en étant dans la trame Noire et hors de la tâche urbaine. Ce cas de figure très particulier doit être concerté avec le service éclairage public et ce sont les prescriptions de la trame Noire qui s'appliqueraient : celles des voies douces et des pistes REV hors agglomération.

2C. RENNES : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE - ZONE NORD-OUEST



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Rennes

Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans la trame Noire, on note le Rhoazon Park du quartier Moulin du Comte : éclairé, ce site sensible des bords de Vilaine, doit faire l'objet de contrôles pour vérifier sa conformité aux attendus du SCAL. On note également la présence du complexe sportif de la Bellangerais au nord des Prairies Saint-Martin, mais ce site n'est pas éclairé. A côté du Radis Géant, au bord de la coulée verte, le gymnase Motte Brûlon et ses aires de pratiques extérieures est dans la trame Noire, mais ces terrains ne sont pas éclairés. Dans le quartier de la Touche, sont disséminés de petits terrains de pratiques sportives en zone de trame Noire. Les terrains ne sont pas éclairés, mais les abords seront à réinterroger pour répondre aux exigences du SCAL. Enfin, à l'extrême ouest du secteur, on trouve quelques terrains de pratique du quartier Villejean le long de la rocade : ces terrains sont situés dans la trame Noire et ne sont pas éclairés, à l'exception du citystade rue de Saintonge (11).

Pour tous ces sites, les prescriptions spécifiques de la trame Noire s'appliquent. Pour les autres équipements sportifs, ce sont les prescriptions courantes du SCAL qui sont à envisager.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

La trame Noire de l'Illle et ses abords concentrent quelques équipements scolaires comme le groupe scolaire Jules Ferry dans le quartier de la Bellangerais ou encore l'école J. Isaac. Plus bas, dans le quartier de la Touche, on trouve l'école L'Illle et l'Ecole Ste Marie qui sont dans la trame Noire des abords de l'Illle. Plus en aval encore, dans la trame Noire de la Vilaine on trouve enfin l'école du Moulin du Comte. Tous ces équipements, doivent appliquer les prescriptions de la trame Noire pour leurs abords, leurs terrains extérieurs, leurs signalétiques, etc.

Les très nombreux autres équipements scolaires du secteur nord-ouest, situés hors trame Noire, sont quant à eux soumis aux prescriptions courantes pour les mêmes sujets (abords, parkings, terrains extérieurs, etc).

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Nombres d'équipements culturels sont situés dans la trame Noire de l'Illle et ses abords ou dans celle de la Vilaine. Dans le quartier de la Bellangerais (1), dans les prairies Saint-Martin (4) et (7), dans le quartier de la Touche (6), ou encore dans le quartier Villejean, aux abords de la rocade, on note de nombreux équipements culturels. Pour ceux-ci, les préconisations spécifiques des équipements culturels s'appliquent avec des prescriptions pour l'éclairage des abords, les façades, les accès, les stationnements, etc. Pour les équipements culturels hors trame Noire, ce sont les préconisations courantes qui s'appliquent.

GARE ET PÔLE D'ÉCHANGE

Dans ce secteur nord-ouest, l'ensemble de ces équipements sont situés hors de la trame Noire, dans la tache urbaine. Ils sont soumis aux règles génériques du SCAL pour ce type d'équipement.

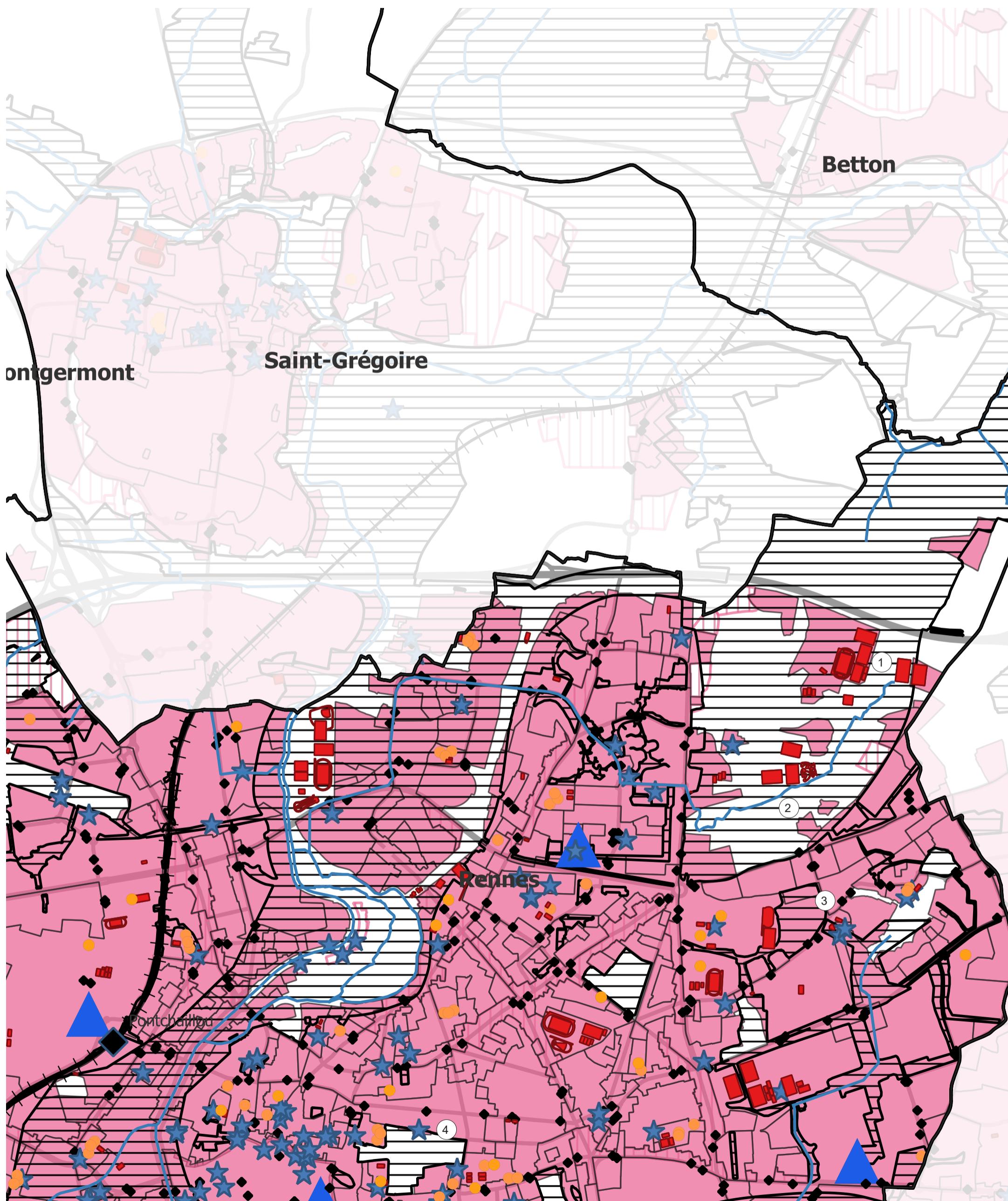
LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Sans Objet.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

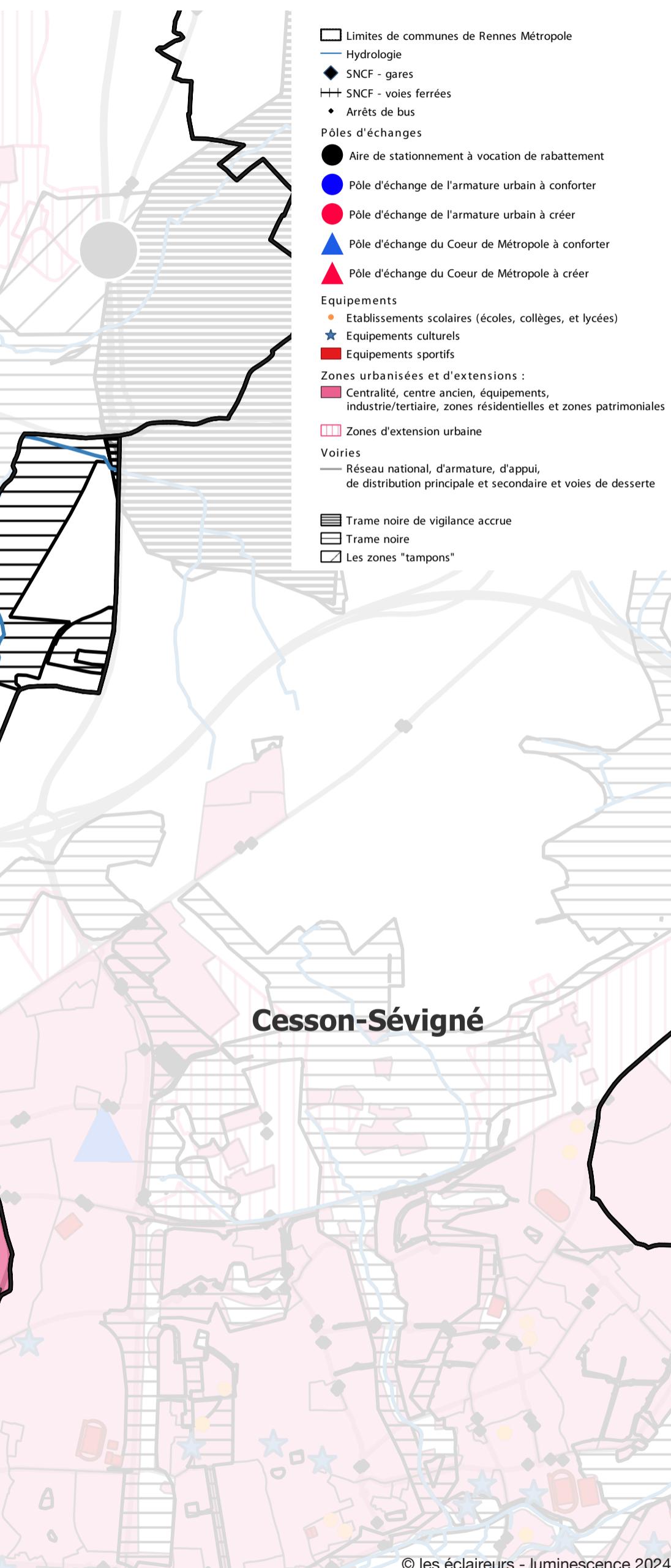
A Rennes, les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain hors de la trame Noire comme dans la trame Noire. De très rares abris sont hors du tissu urbain dans ce secteur nord-ouest. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame noire.

2C. RENNES : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE - ZONE NORD-EST



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Rennes

Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Hormis les équipements sportifs du quartier Bellangerais et Paires Saint-Martin qui sont évoqués dans le secteur nord-ouest, on note la présence de nombreux équipements dans le parc des Gayeulles dans ce secteur nord-est. Stade de rugby, de foot, stade Launay, pistes d'athlétisme, la majeure partie d'entre eux sont éclairés, or l'ensemble se situe en zone de trame Noire. Les prescriptions spécifiques s'appliquent notamment à l'éclairage des terrains, des accès, des stationnements, des bâtiments, etc. Est également concerné un terrain de pratique multisport avec gymnase au nord du Campus de Beaulieu. Les autres équipements sportifs sont hors de la trame Noire et ce sont donc les prescriptions courantes qui s'appliquent aux mêmes sujets.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Dans le parc des Gayeulles, la ferme pédagogique (ou ferme des Gayeulles) est classée comme équipement culturel. L'orangerie du Parc du Thabor est également concernée par la trame Noire. Les autres équipements culturels du secteur nord-est sont tous en zone courante et sont soumis aux prescriptions génériques du SCAL concernant les accès, les parkings, les signalétiques et mises en lumière, etc.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Dans ce secteur nord-est, aucun équipement scolaire n'est situé dans la trame Noire. Ces équipements sont tous en zone courante et sont soumis aux prescriptions génériques du SCAL concernant les accès, les parkings, les signalétiques et mises en lumière, etc.

GARE ET PÔLE D'ÉCHANGE

Dans ce secteur nord-est, l'ensemble de ces équipements sont situés hors de la trame Noire, dans la tache urbaine. Ils sont soumis aux règles génériques du SCAL pour ce type d'équipement.

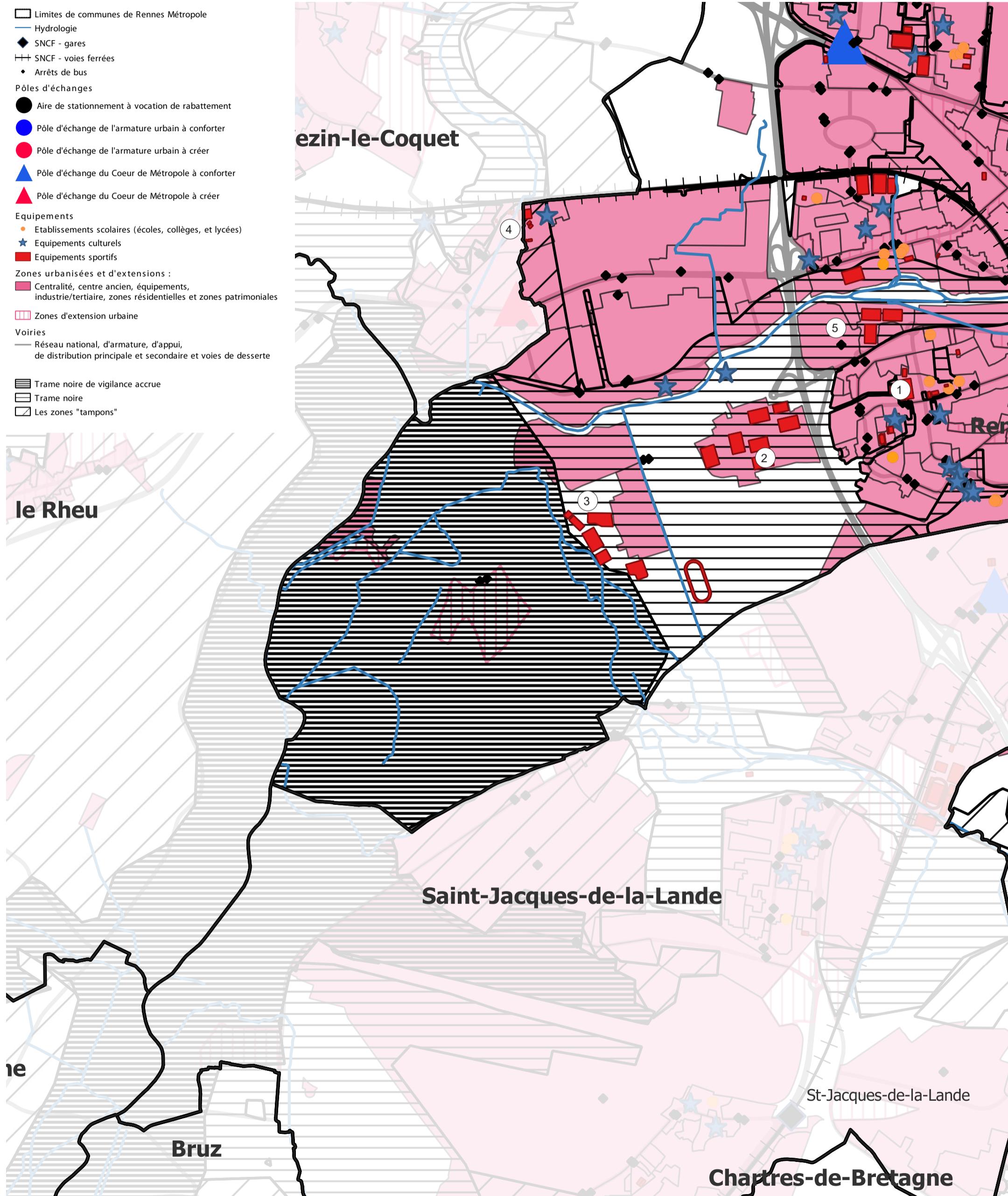
LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Sans Objet.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

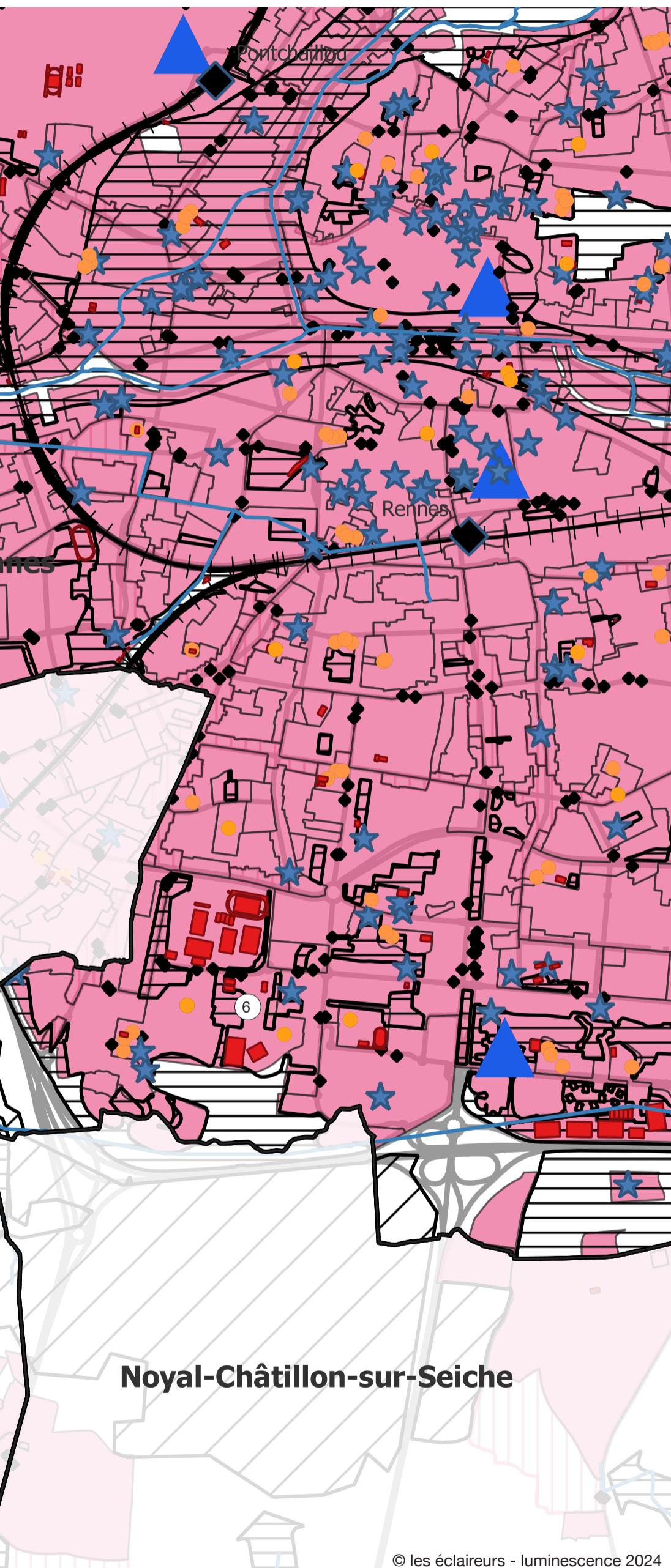
A Rennes, les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain hors de la trame Noire comme dans la trame Noire. Aucun abri n'est hors du tissu urbain dans ce secteur nord-est. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame noire.

2C. RENNES : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE - ZONE SUD OUEST



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Rennes

Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Ce secteur sud-ouest concentre de grands équipements sportifs en lien avec les espaces naturels extensifs de la Vilaine et ses abords, donc dans la trame Noire. Ce sont par exemple le stade Roazhon Park (1), le stade municipal centre de formation (2). Ces terrains sont tous éclairés. On note également le stade de la Courrouze (non éclairé) en Trame Noire et le Street Park Arsenal qui est éclairé en lien avec le parvis de la Cité Judiciaire, lui aussi en trame Noire.

Le centre de formation du stade rennais (parc de la Piverdière) dont, les terrains sont pour certains éclairés - or ils sont situés dans la trame Noire (3). Ces stades sont tous soumis aux règles spécifiques de la trame Noire et aux prescriptions correspondantes concernant les accès, parkings, terrains de pratique extérieures, signalétiques, façades.

Plus loin dans le parc de la Prevalaye, on trouve des équipements sportifs mais non éclairés ; ces équipements sont dans la trame Noire de Vigilance Accrue. Idéalement, il conviendrait de ne pas éclairer ces stades et si le besoin devait arriver de coordonner celui-ci avec le service éclairage public.

Tous les autres terrains de pratique sportive sont hors de la trame Noire et voient l'application des prescriptions courantes.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

La trame Noire de la Vilaine est propice à l'accueil de différents lieux culturels comme le MeM ou des associations culturelles à proximité du Parc de la Piverdière. Plus au sud du secteur on trouve le Big Bang Circus et d'autres associations. Tous ces équipements culturels sont dans la trame Noire et sont soumis aux prescriptions spécifiques. Les autres équipements culturels, hors de la trame Noire ou tout contre, sont soumis aux prescriptions courantes.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Hormis l'école du Moulin du Comte déjà évoquée dans le secteur sud-est, les équipements scolaires sont tous hors de la trame Noire ou tout contre. Il convient d'appliquer à ces derniers les prescriptions courantes qui concernent les accès, les parkings, les signalétiques et mises en lumière, etc

GARE ET PÔLE D'ÉCHANGE

Sans objet dans ce secteur sud-ouest.

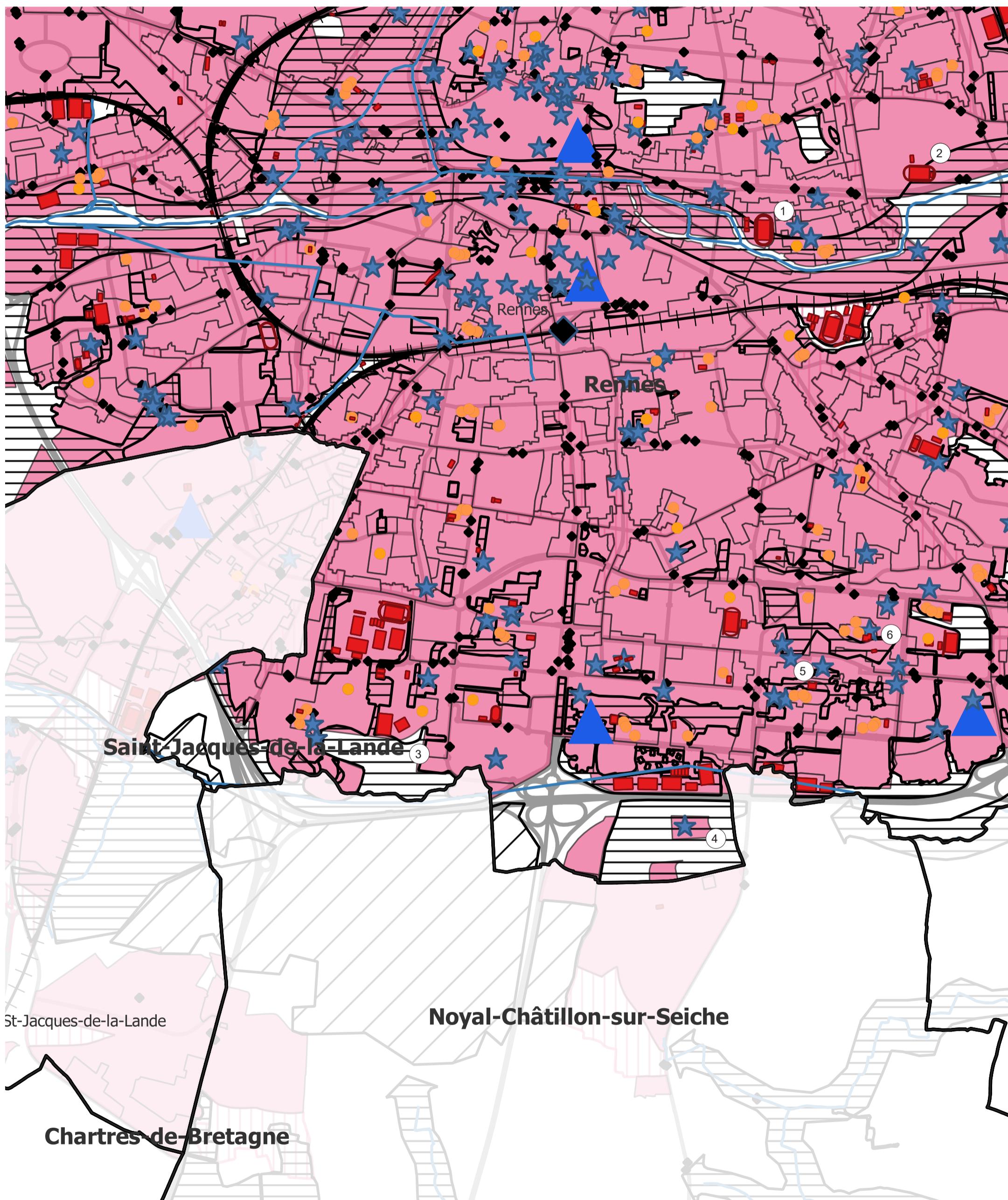
LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Sans Objet.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

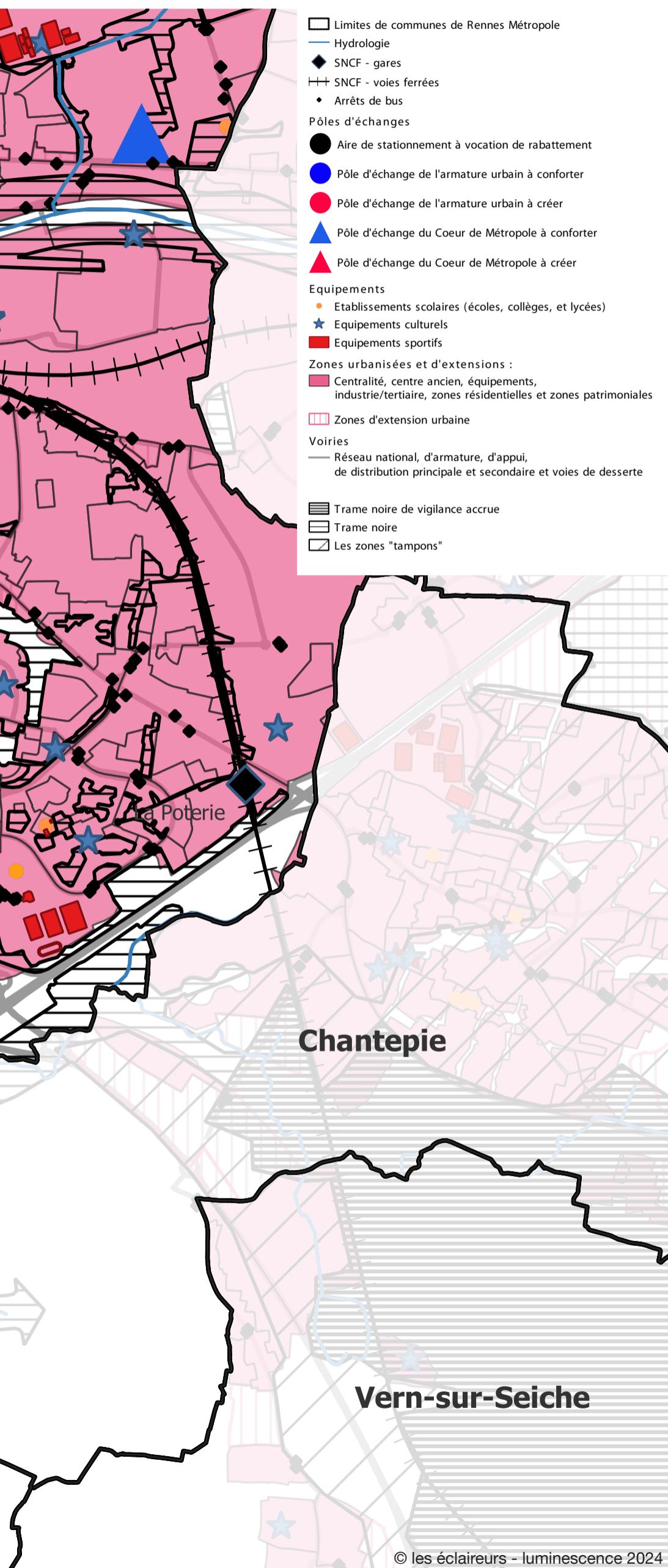
A Rennes, les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain hors de la trame Noire comme dans la trame Noire. Aucun abri n'est hors du tissu urbain dans ce secteur sud-ouest. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame noire.

2C. RENNES : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE - ZONE SUD-EST



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Rennes

Notons que lorsque l'on parle de secteur, il s'agit du découpage géographique pour mise en page du tome 3 : secteur nord-ouest, secteur nord-est, secteurs sud-ouest et sud est.



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'ensemble des équipements sportifs du secteur sud-est sont hors de la trame Noire sauf quelques petites exceptions comme un terrain multisport dans le Parc Marc Sangnier non éclairés et le Stade Commandant Bougouin qui regroupe un très grand stade de rugby et des terrains de pratiques extérieures, tous éclairés. Il y a également un terrain au sein du complexe Hospitalier G. Regnier, lui aussi dans la zone d'influence de la Vilaine et ses abords, mais celui ci n'est pas éclairé. Pour ces exceptions les prescriptions spécifiques des équipements sportifs s'appliquent tandis que pour tous les autres équipements, ce sont les prescriptions courantes auxquelles ils sont soumis. Rappelons que ces prescriptions concernent dans tous les cas l'éclairage des terrains, des accès, des stationnements, des bâtiments, etc

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Dans ce secteur sud-est, la majorité des équipements culturels n'est pas située dans la trame Noire, hormis dans le couloir de la Vilaine qui concentre au coeur de Rennes, différentes salles et équipements culturels. Hormis pour ces derniers qui voient l'application des prescriptions spécifiques, les autres équipements sont soumis aux prescriptions génériques du SCAL. D'une façon générale, quelque soit le niveau de classement, ces prescriptions concernent les accès, les parkings, les signalétiques et mises en lumière, etc.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Differents équipements scolaires maillent la trame Noire de la Vilaine avec le Lycée Tillon, le collège E. Zola , le collège Tour d'Auverne ou encore le groupe scolaire Saint Yves. Pour ces équipements, il convient d'appliquer les prescriptions spécifiques du SCAL concernant les accès, les parkings, les signalétiques et mises en lumière, etc. Les autres équipements scolaires, en trame courante, voient quant à eux l'application des prescriptions génériques.

GARE ET PÔLE D'ÉCHANGE

Dans ce secteur sud-est, l'ensemble de ces équipements sont situés hors de la trame Noire, dans la tache urbaine. Ils sont soumis aux règles génériques du SCAL pour ce type d'équipement.

LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Sans Objet.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

Ces arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain hors de la trame noire. Certains abris sont hors du tissu urbain. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame noire.

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

